Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central A

Les articles L.1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique prévoient l'établissement d'un rapport bisannuel par les Conseils nationaux des ordres des professions de santé ainsi que l'autorité administrative compétente.

Le présent rapport est établi conformément à l'arrêté du 2 février 2023 qui fixe la nature et la présentation des informations devant y figurer. Il collecte les données de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour le Conseil central de la section A de l'Ordre des pharmaciens qui regroupe les pharmaciens titulaires d'officine en métropole.

Il est important de rappeler en préambule que les tableaux extraits d'EPS et présentés dans ce rapport sont basés sur des données extraites des champs renseignés sur EPS par les entreprises mentionnées au I de l'article L.1453-1 du code de la santé publique.

Or de nombreuses erreurs ont été constatées dans l'utilisation de cet outil depuis sa mise en place : bénéficiaires identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, confusion entre les régimes d'autorisation et de déclaration, envoi à l'Ordre de dossiers concernant des non pharmaciens…

Ces erreurs sont régulièrement remontées aux déposants et des communications générales sur ces difficultés sont faites. Aussi, par rapport à la période précédente, une amélioration de la qualité des dépôts est constatée.

Cependant, des erreurs persistent et les données chiffrées de ce rapport ne permettent pas de refléter la réalité du traitement des dossiers par les différentes sections de l'Ordre.

Table des matières

I – DONNEES GENERALES RECUEILLIES 3
1. Les dépôts soumis et traités 3
2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4
a) Professionnels de santé et étudiants 4
b) Associations 5
3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 6
4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique) 7
a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 7
b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 9
5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 10
II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 12
III – Autres éléments d'analyse 13

I – DONNEES GENERALES RECUEILLIES

1. Les dépôts soumis et traités

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes. Si la section d'appartenance des bénéficiaires est renseignée de manière erronée et si des dépôts sont faits alors qu'ils concernent des bénéficiaires non pharmaciens ne relevant donc pas de l'Ordre, ils sont tout de même comptabilisés dans les chiffres ci-dessous.

- ***2023 :***

	Nombre total de dépôts soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	11031	1548	67
Autorisation	728	61	7
Autorisation en urgence	754	70	1
Total	**12513**	**1679**	**75**

- ***2024 :***

	Nombre total de dépôts soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	12545	1571	63
Autorisation	1296	29	28
Autorisation en urgence	332	5	0
Total	**14173**	**1605**	**91**

Les tableaux font apparaître que l'augmentation du nombre de dossiers totaux déposés se poursuit en 2023 et 2024. Cette hausse est régulière, autour de 13% chaque année depuis 2022. Les déclarations représentent la grande majorité des dossiers déposés (environ 88% en 2023 et 2024). Cette part a légèrement baissé par rapport à 2022 (93% en 2022).

A l'inverse, la part des autorisations (autorisation et autorisation en urgence) a augmenté. En 2024, les dossiers soumis sous le régime de l'autorisation sont majoritaires sur ceux déposés sous le régime de l'autorisation en urgence. Ces différentes augmentations témoignent d'une meilleure compréhension des différents régimes du dispositif par les entreprises de santé même s'il subsiste quelques erreurs dans le choix entre déclaration et autorisation. Par ailleurs, la baisse du nombre d'autorisation en urgence entre 2023 et 2024 fait suite aux retours systématique de l'Ordre via EPS aux laboratoires concernés afin de les sensibiliser à ne pas recourir de manière injustifiée au régime de l'urgence.

L'ensemble des dossiers soumis auprès de la section A sont traités, qu'il s'agisse de dossiers de déclarations ou d'autorisations/d'autorisations en urgence. S'il n'y a pas de recommandation (régime de déclaration) ou d'autorisation expresse ou de refus, aucune action de l'Ordre n'est nécessaire sur EPS et le dossier est alors clos en "sans traitement". A l'inverse, la notion de dossier traité recouvre le nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations ou d'autorisations expresse ou refus de la part de l'Ordre.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

a) Professionnels de santé et étudiants

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes. Ainsi, la qualité directe ou indirecte renseignée des bénéficiaires est déterminée par leurs soins.

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre total de professionnels (avec et sans cumul)	Nombre d'étudiants	**Total**
Bénéficiaires directs	157	12184	12341	0	**12341**
Bénéficiaires indirects	3	161	164	1	**165**
Total Bénéficiaires	**160**	**12345**	**12505**	**1**	**12506**

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre total de professionnels (avec ou sans cumul)	Nombre d'étudiants	**Total**
Bénéficiaires directs	476	13528	14004	0	**14004**
Bénéficiaires indirects	0	158	158	0	**158**
Total Bénéficiaires	**476**	**13686**	**14162**	**0**	**14162**

Le nombre de bénéficiaires poursuit son augmentation. Ce chiffre a quasiment doublé entre 2022 et 2024 (+86%). Cela s'explique par un nombre de plus en plus important de dossiers comportant plusieurs bénéficiaires (un dossier pouvant par exemple aller jusqu'à 64 bénéficiaires).

De manière générale, on constate que la très grande majorité des bénéficiaires sont des bénéficiaires directs.

Les entreprises déposantes identifient clairement les bénéficiaires indirects quand il y en a. Dans ce cas, la section A est en mesure de traiter les dossiers s'il s'agit de titulaires d'officine.

S'agissant du nombre d'étudiants, les chiffres indiqués ne reflètent pas la réalité : en effet, il y a régulièrement des dépôts de conventions dont au moins un bénéficiaire est un étudiant mais ils sont souvent déclarés par les entreprises de santé comme étant des pharmaciens adjoints.

b) Associations

- ***2023 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	UTIP	1
	Union régionale des professionnels de santé pharmaciens d'officine -Ile de France	1
	UNIVERS PHARMACIE	1
Bénéficiaires indirects	Association des Etudiants en Pharmacie de Rouen	1
	Société Leader Santé Groupe	1
	SIEGFRIED RHEIN	1
	Shenzhen Xiangtong Co., Ltd	1
Total		**7**

- ***2024 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	URPS PHARMACIENS PACA	1
	Intergroupement Grand Est	1
	ANEPF – Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France	2
	Inter Groupement GIPHAR Pays de la Loire	1
	UNIVERS PHARMACIE	1
Bénéficiaires indirects	European Society of Cardiology	2
	NOVO NORDISK PHARMA ARGENTINA S.A	1
	VOX PHARMA	1
	SAJA Pharmaceutical Co. Ltd.	1
Total		**11**

Par comparaison avec les tableaux ci-dessus, on constate qu'il y a beaucoup moins d'associations bénéficiaires que de professionnels de santé ou d'étudiants. Les entreprises déposantes identifient clairement les associations.

Deux cas de figure existent :

- soit les entreprises déposent dans cette catégorie des conventions dont les bénéficiaires indirects sont des titulaires d'officine et sont donc visés par le dispositif (cf. tableaux 2. a)

- soit la convention est conclue avec une association sans bénéficiaire indirect et une recommandation est adressée à l'entreprise déposante pour l'inviter à déposer le dossier auprès de l'ARS car l'Ordre n'est pas compétent dans ce cas.

Par rapport à 2022, on constate une baisse du nombre de dossiers avec des associations bénéficiaires qui pourrait s'expliquer par une meilleure orientation des dossiers vers les autorités compétentes suite aux retours réguliers de l'Ordre via EPS aux laboratoires concernés.

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

- ***2023 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
157	139	23

- ***2024 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
179	165	30

On constate une augmentation régulière du nombre d'entreprises déposantes (directes et mandataires).

La part des entreprises proposant des avantages et ayant leur siège en France est majoritaire.

A l'inverse de la période précédente, la majorité des déposants sont les entreprises en direct et non plus les mandataires. Cette évolution s'explique probablement par une appropriation par les entreprises de santé du nouveau dispositif et de ses modalités de dépôt.

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnels	Total Étudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'événements scientifiques	2	0	2	3	0	1	4
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	915	0	2	8	238	671	917
Contrat d'inscription aux congrès	106	0	1	85	22	0	107
Contrat d'intervenant à une manifestation	257	0	0	237	20	0	257
Contrat d'évaluation scientifique	14	0	0	9	5	0	14
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	357	0	0	339	17	1	357
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	175	0	0	154	20	1	175
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	1	0	0	1	0	0	1
Parrainage	340	0	1	340	1	0	341
Partenariat	174	0	1	175	0	0	175
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	10164	1	0	9680	405	80	10165
TOTAL	**12505**	**1**	**7**	**11031**	**728**	**754**	**12513**

- ***2024 :***

	Total Professionnels	Total Étudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'événements scientifiques	59	0	4	3	59	1	63
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	1379	0	0	143	913	323	1379
Contrat d'inscription aux congrès	26	0	0	18	8	0	26
Contrat d'intervenant à une manifestation	628	0	0	597	30	1	628
Contrat d'évaluation scientifique	32	0	0	32	0	0	32
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	369	0	0	352	17	0	369
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	305	0	0	274	30	1	305
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	1	0	1	0	1
Manifestations professionnelles et scientifiques	1	0	2	1	0	2	3
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	103	0	1	99	3	2	104
Partenariat	224	0	3	225	2	0	227
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	11036	0	0	10801	233	2	11036
TOTAL	**14162**	**0**	**11**	**12545**	**1296**	**332**	**14173**

En 2023 et 2024, environ 80% des dépôts relèvent de la typologie « autres ». Après examen de la liste détaillée, il semble que cela corresponde aux frais d'hospitalité (repas, collaboration, nuitée) pris en charge à l'occasion de manifestations à caractère scientifique et professionnel ou de promotion.

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes qui peuvent donc déposer des conventions sous le mauvais régime.
Par ailleurs, la section A relève des incohérences entre ces tableaux et ceux figurant précédemment dans ce rapport, notamment s'agissant des totaux.

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	67	7	1
Avec recommandation	1540		
Sans recommandation	9425		
Incomplète		2	62
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		660	683
Acceptée		55	8
Premier refus (recours possible)		4	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	10965	721	753
TOTAL (dont admise et abandonnée)	11032	728	754
TOTAL (ensemble des conventions)	12514		

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	63	28	0
Avec recommandation	1570		
Sans recommandation	10912		
Incomplète		7	1
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		1238	327
Acceptée		9	0
Premier refus (recours possible)		12	4
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	12482	1266	332
TOTAL (dont admise et abandonnée)	12545	1294	332
TOTAL (ensemble des conventions)	14171		

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnel	Total Étudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	82	0	3	81	3	1	85
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	40	0	0	40	0	0	40
Dons (recherche, formation)	2	0	0	2	0	0	2
Défraiement	1	0	0	1	0	0	1
Frais d'inscription	19	0	0	11	8	0	19
Frais d'organisation	0	0	1	1	0	0	1
Frais de réunion	0	0	73	0	73	0	73
Frais de transports	999	0	0	454	536	9	999
Hospitalité : Collation	2453	0	0	1745	671	37	2453
Hospitalité : Hébergement	1098	0	0	711	378	9	1098
Hospitalité : Repas	14818	0	0	13405	1315	98	14818
Indemnisation	130	0	0	128	0	2	130
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	11918	1	4	6397	4615	911	11923
TOTAL	**31560**	**1**	**81**	**22976**	**7599**	**1067**	**31642**

- ***2024 :***

	Total Professionnel	Total Étudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	1	0	26104	1	26104	0	26105
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	7167	0	0	7167	7167
Défraiement	2	0	0	2	0	0	2
Frais d'inscription	35	0	22	26	30	1	57
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	1	0	0	1	0	0	1
Frais de transports	787	0	0	573	212	2	787
Hospitalité : Collation	2771	0	0	2123	647	1	2771
Hospitalité : Hébergement	1154	0	0	871	278	5	1154
Hospitalité : Repas	23272	0	0	22630	636	6	23272
Indemnisation	69	0	0	69	0	0	69
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	3	0	0	1	2	0	3
Rémunération	14880	0	6	10600	3845	441	14886
TOTAL	**42975**	**0**	**33299**	**36897**	**31754**	**7623**	**76274**

Pour rappel, une même convention peut concerner plusieurs bénéficiaires et un même bénéficiaire peut se voir octroyer plusieurs avantages dans une même convention (la plupart du temps, un repas, une collation et un hébergement ou une rémunération).

La prédominance nette des avantages de repas et de collation constatée lors de la période précédente se poursuit.

La typologie “Rémunération” connaît une forte augmentation sous le régime de la déclaration.

S’agissant du nombre d’étudiants, si les textes ne prévoient pas la possibilité d’octroyer une hospitalité aux étudiants générant systématiquement une recommandation de l’Ordre à ce sujet, il est en revanche possible qu'ils perçoivent une rémunération en contrepartie d’interventions. Même si ce cas reste assez marginal, les chiffres de “0” sont erronés.

Enfin, nous n’identifions pas à quoi peuvent correspondre les chiffres de la colonne “association” sachant que d’après le tableau I- 2 - b), il n’y a eu que 11 associations bénéficiaires en 2024.

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Par rapport au précédent rapport bisannuel, les entreprises se sont appropriées le dispositif comme en témoigne le nombre de dépôts en augmentation. L'outil EPS a connu des évolutions qui ont pu répondre à certaines problématiques rencontrées dans la période précédente (par exemple, une évolution du moteur de recherche général).

Cependant, des erreurs de la part des entreprises de santé persistent dans les dépôts (bénéficiaires non-inscrits à l'Ordre ou étudiants, montants des avantages mal renseignés, choix du mauvais régime de dépôt…), ce qui fausse à nouveau les chiffres extraits dans ce rapport bisannuel.

En particulier, et malgré des relances régulières au Ministère pour demander une évolution de l'outil EPS pour pouvoir automatiser la direction des dossiers vers la bonne section d'appartenance des bénéficiaires à l'Ordre, cette fonctionnalité n'est toujours pas mise en place et engendre des données grandement faussées et qui ne reflètent pas la réalité du traitement par section.

Enfin, concernant les volumes importants de dossiers déposés à traiter, le développement d'outils permettant le dépôt de conventions simplifiées est nécessaire tout en garantissant la possibilité d'un suivi par pharmacien.

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

De manière générale, les montants actuels sont connus des entreprises déposantes et ne suscitent pas de recommandations de la section. En témoigne d'ailleurs le fait que la très grande majorité des dossiers sont soumis à la section A sous le régime de la déclaration, c'est-à-dire pour l'octroi d'avantages aux montants inférieurs ou égaux au barème fixé par arrêté.

Cependant le ministère a interrogé récemment les Ordres sur une révisiondes montants.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

Il est important d'indiquer ici que la section A renvoie régulièrement les entreprises déposantes vers la page dédiée au dispositif sur le site de l'Ordre pour rappeler les textes et les modalités de dépôt selon les régimes. Des interventions auprès d'organisations de laboratoires sont régulièrement faites pour sensibiliser les entreprises déposantes aux erreurs récurrentes et aux bonnes modalités de dépôt.

Ceci étant rappelé, la section A est toujours confrontée à un nombre important de dossiers qui lui sont adressés alors qu'ils ne relèvent pas de sa compétence.

En effet, dans la mesure où EPS n'automatise pas la vérification des bénéficiaires, la section A est destinataire de conventions pour des professionnels non pharmaciens (préparateurs, autres professionnels de santé…), pour des étudiants présentés comme des pharmaciens diplômés, pour des pharmaciens non exerçants et pour des pharmaciens non titulaires d'officine relevant donc d'autres sections de l'Ordre des pharmaciens.

Aussi, il pourrait être envisagé de faire évoluer l'outil EPS pour que, dès le dépôt, la convention soit correctement dirigée vers le bon interlocuteur grâce au numéro RPPS (Ordre, section, ARS…) du professionnel bénéficiaire de l'avantage. Cela permettrait un gain de temps considérable et une fiabilisation des données extraites d'EPS pour le rapport bisannuel. Malgré de nombreuses relances, le Ministère n'a pas donné de suite favorable à ces demandes.

Lors du dépôt sur EPS, des critères bloquants sur certaines données ou certaines pièces jointes manquantes (par exemple la convention) amélioreraient la qualité des dépôts et permettraient un traitement plus efficace. De la même façon, des rappels règlementaires pourraient accompagner les différents champs à remplir et alerter les déposants sur les règles de dépôt (délais, pièces à fournir, mentions obligatoires à retrouver dans la convention…).

La mise en place de ces différentes évolutions devrait permettre d'améliorer la qualité des dossiers déposés, et par conséquent, des données qui en sont extraites.

Dispositif d'encadrement des avantages
Rapport bisannuel 2023-2024
Conseil central B

Conformément à l'arrêté du 2 février 2023 fixant la nature et la présentation des informations devant figurer dans le rapport d'évaluation mentionné aux articles L. 1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique le rapport bisannuel qui suit, est établi par le Conseil central de la section B de l'Ordre des pharmaciens, qui regroupe les pharmaciens exerçant dans les établissements de l'industrie pharmaceutique, en métropole.

Les données figurant dans le rapport prévu en annexe du présent arrêté sont établies par année civile pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Il convient de préciser que les champs renseignés dans les tableaux sont basés sur les données issues de la base EPS, le portail de télé-procédure de l'ordonnance n° 2017-49 du 19 janvier 2017 relative aux avantages.

A l'issue de ce rapport, nous constatons, comme pour la période précédente, de nombreuses inexactitudes dans l'utilisation de l'outil depuis sa mise en place : bénéficiaires identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, confusion entre les régimes d'autorisation et de déclaration, envoi à l'Ordre de dossiers concernant des non-pharmaciens ou des associations, incompétence de l'Ordre sur certains avantages.

Ces erreurs ont été régulièrement remontées aux déposants.

Ainsi, les données chiffrées de ce rapport ne permettent pas d'avoir une représentation du traitement des dépôts conforme à la réalité.

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 4

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 6

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique) 7

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 7

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 9

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 10

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 11

III – Autres éléments d'analyse 12

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS via la requête « Extraction du nombre de dépôts » pour les pharmaciens de la section B

- ***2023 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	59	5	1
Autorisation	13	4	1
Autorisation en urgence	2	0	0
Total	74	9	2

- ***2024 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	53	1	0
Autorisation	49	3	9
Autorisation en urgence	22	3	0
Total	124	7	9

A titre liminaire, il convient de préciser que tous les dossiers soumis concernant les pharmaciens industriels sont traités.

Les tableaux révèlent un nombre de dépôts soumis bien supérieur au nombre de dossiers traités.

Les tableaux révèlent un nombre de dépôts soumis supérieur au nombre de dossiers traités.
Il semble que la plateforme EPS considère que les dossiers pour lesquels il n'y a pas eu d'actions de la part de la section C, comme des dossiers non traités. Le principe de la déclaration permet de faire courrir le délai de 8 jours pour les déclarations et idem pour les autorisations à la fin de 3 du délai de 3 mois. En effet, à l'issue des délais précités, les dossiers sont considérés comme étant acceptés de manière tacite.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre de bénéficiaires » pour les pharmaciens de la section B.

a) Professionnels de santé et étudiants

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	0	50	0	50
Bénéficiaires indirects	0	5	0	5
Total	0	55	0	55

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	34	72	1	107
Bénéficiaires indirects	0	4	0	4
Total	34	76	1	111

Compte tenu des remarques formulées au point précédent, il est difficile de tirer des enseignements, les chiffres présentés ici ne reflétant pas le seul périmètre des destinataires pharmaciens industriels.

b) Associations

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'associations bénéficiaires » pour les pharmaciens de la section B.

- ***2023 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	European Society of Cardiology	1
	SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE CARDIOLOGIE	1
	SUN WAVE PHARMA	1
	Personal MedSystems GmbH - CardioSecur	1
	LABORATORIOS ABBOTT DEL ECUADOR	1
	GEODON-RICHTER	1
	Personal MedSystems GmbH	1
	Société Française d'Ophtalmologie	1
	SOCIETE EUROPEENNE DE CARDIOLOGIE	1
	Laf Santé	1
Bénéficiaires indirects	AVIATUR SAS	1
	ASSOCIATION PHARMACIE INDUSTRIELLE DE CAEN	1
	European Society of Cardiology	1
	Minnie Lam	1
	Predstavnistvo AstraZeneca UK Limited Belgarde, Serbia	1
	Destination Service	1
	Sociedad Europea de Cardiología	1
	ABEIP	1
	esc2023	1
Total		19

- ***2024 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	EURO PHARMAT ASSOCIATION	1
	European Society of Cardiology	1
	L'Association des Étudiants en Pharmacie Option Industrie de Clermont-Ferrand	1
	ASSOCIATION DE PHARMACIE GALENIQUE INDUSTRIELLE (APGI)	1
	European Society of Cardiology	1
Bénéficiaires indirects	NOVARTIS FARMACÉUTICA S.A. DE C.V	1
	EURO-PHARMAT	1
	JSC VESTEKSPRESS acting on behalf of UAB Servier Pharma	1
	ZOLL CMS GmbH	2
	EUROPEAN SOCIATY OF CARDIOLOGY	1
	Novo Nordisk Farmacêutica do Brasil Ltda	1
	Samasta Tour and Travel on behalf of PT Merck TBK	1
Total		13

Les noms des associations sont souvent saisis de manière différente, même quand il s'agit probablement de la même. Cela rend leur identification compliquée et le suivi des avantages plus difficile.

Les associations sont aussi très diverses (entreprises, étudiants, organisations professionnelles), ce qui rend parfois floue la distinction entre bénéficiaires directs et indirects.

Surtout, les pharmaciens bénéficiaire indirect ne sont pas toujours clairement identifiables et, dans la plupart des cas, ils ne relèvent pas de la section B.

Enfin, il convient de rappeler que le contrôle posé par la Loi Encadrement des Avantages pour les associations relève des ARS, il y a souvent erreur manifeste de dépôt. Le Conseil Central B n'est pas compétent pour connaître des avantages versés aux associations. S'il s'agit d'associations, une recommandation doit être systématiquement soumise à l'entreprise déposante pour l'adresser à l'ARS compétente.
Il convient de noter également que certains dépôts ont fait l'objet d'une redirection vers la section compétente (la plupart du temps vers les sections D, H et G).

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'entreprises déposantes » pour les pharmaciens de la section B.

- ***2023 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
39	21	3

- ***2024 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
37	21	7

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'objets de conventions» pour les pharmaciens de la section B.

- ***2023 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Association	Professionnels	Etudiants	Association
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	3	0	5	2	0	4	0	0	1
Contrat d'intervenant à une manifestation	9	0	0	0	0	0	0	0	1
Contrat d'évaluation scientifique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Parrainage	0	0	2	0	0	3	0	0	0
Partenariat	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
Avenant au Contrat "Prestation de service Atessia 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION HOSPITALITE PARTICIPANT A EVENEMENT SCIENTIFIQUE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de Consultant	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat de prestation de service Tekila 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité dans le cadre d'une visite de laboratoire	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité pour un EPU	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention visant le financement ou la participation au financement d'actions de formation professionnelle ou de développement professionnel continu	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités pour un EPU	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations	6	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANT)A UNE R)EUNION PROFESSIONNELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION)A UNE R)EUNION PROFESSIONNELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à un STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités pendant le Congrès EAHAD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	50	0	9	5	0	8	0	0	2

- ***2024 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	2	0	0	2	2	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	8	0	1	1	0	3	16	0	2
Contrat d'intervenant à une manifestation	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'évaluation scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Parrainage	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Partenariat	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
Convention d'hospitalité	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité lors d'une manifestation professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité	9	0	0	7	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour un EPU	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE	0	0	0	6	0	0	0	0	0
HOSPITALITES	0	0	0	10	0	0	0	0	0
Hospitalités	1	0	0	15	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mise en oeuvre _Hospitalité à postériori	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PROTIME CH DUNKERQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations administratives liées au suivi des études dans le domaine de la santé, des accès dérogatoires de Novartis	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Prise en charge à une Réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS RP	1	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP S	3	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE DU SITE DE PRODUCTION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
convention hospitalité	0	0	0	1	0	0	0	0	0
réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	48	0	5	43	1	5	19	0	3

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre de conventions » pour les pharmaciens de la section B.

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	1	0
Abandonnée	1	1	0
Avec recommandation	0		
Sans recommandation	58		
Incomplète	0	0	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		8	2
Acceptée		2	0
Premier refus (recours possible)		1	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**58**	**11**	**2**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**59**	**13**	**2**
TOTAL (ensemble des conventions)		**74**	

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	0	9	0
Avec recommandation	1		
Sans recommandation	52		
Incomplète	0	1	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		37	19
Acceptée		1	0
Premier refus (recours possible)		1	3
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**53**	**40**	**22**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**53**	**49**	**22**
TOTAL (ensemble des conventions)		**124**	

Compte tenu des erreurs d'adressage, les chiffres présentés ici ne reflétent pas le seul périmètre des conventions ayant pour destinataire des pharmaciens industriels.

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'avantages» pour les pharmaciens de la section B.

- ***2023 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association
Autre	10	0	12015	0	0	848	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	2	0	0	5	0	0	0
Dons (recherche, formation)	2	0	1602803	0	0	0	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	3	0	15210	2	0	31	0	0	1
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	1	0	2	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	6	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité : Collation	24	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Hébergement	6	0	0	4	0	0	0	0	0
Hospitalité : Restauration	46	0	0	2	0	0	0	0	0
Indemnisation	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	4904	0	1	23	0	0	0	0	0
Total	5005	0	1630033	32	0	884	0	0	1

- ***2024 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association
Autre	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	61005017	0	0
Frais d'inscription	2	0	1	3	0	13	0	0	5150
Frais d'organisation	14000	0	1	2863987	0	3	0	0	0
Frais de réunion	0	0	1	0	0	895	0	0	0
Frais de transports	10	0	0	41	0	0	0	0	0
Hospitalité : Collation	25	0	0	62	0	0	0	0	0
Hospitalité : Hébergement	10	0	0	41	0	0	115	0	0
Hospitalité : Restauration	44	0	0	190	0	0	0	0	0
Indemnisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	3	0	1	28	14953	0	0	0	0
Total	14094	0	5	2864352	14953	912	61005132	0	5150

Les chiffres présentés dans ces tableaux semblent aberrants et ne permettent pas leur interprétation.

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Plusieurs problèmes ralentissent le traitement des dossiers déposés. Le principal est lié aux erreurs d'adressage vers la section ou l'autorité compétente.

Ces erreurs obligent à réorienter les demandes vers la bonne instance, allongeant les délais d'instruction.

Dans le cadre de la déclaration, le conseil central B n'a pas la possibilité d'agir sur l'issue du dossier. Nous n'avons pas connaissance de la participation ou non des professionnels à la manifestation.
Aussi, lorsque nous remarquons une irrégularité dans un dossier, nous échangeons avec le déposant à travers la plateforme EPS mais n'avons pas la possibilité d'annuler ou refuser la convention irrégulière.

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

La section B ne se prononce pas sur la pertinence des seuils.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

Plusieurs éléments compliquent le bon fonctionnement du dispositif :

- Les erreurs de destinataire du dépôt sont récurrentes en section B, les pharmaciens identifiés ne sont, pour la majorité, pas des pharmaciens industriels (confusion entre l'émetteur de l'avantage et ceui qui le reçoit). Des redirections vers la section appropriée sont alors nécessaires, préjudiciables au traitement dans les délais impartis.
- Les données sont parfois mal saisies, il est aussi souvent difficile d'identifier clairement les bénéficiaires indirects ou finaux, qui sont mal renseignés ou absents des déclarations.
- Les règles de déclaration ne sont pas toujours bien comprises, ce qui entraîne des erreurs récurrentes de la part des déclarants.
- Des industriels souhaitent déposer des conventions simplifiéees.

Tous ces points rendent le suivi et le contrôle des avantages plus complexes, et ralentissent l'instruction des demandes.

Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central C

Conformément à l'arrêté du 2 février 2023 fixant la nature et la présentation des informations devant figurer dans le rapport d'évaluation mentionné aux articles L. 1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique le rapport bisannuel qui suit, est établi par le Conseil central de la section C de l'Ordre des pharmaciens, qui regroupe les pharmaciens exerçant dans les établissements de la distribution en gros, en métropole.

Les données figurant dans le rapport prévu en annexe du présent arrêté sont établies par année civile pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Il convient de préciser que les champs renseignés dans les tableaux sont basés sur les données issues de la base EPS, le portail de télé-procédure de l'ordonnance n° 2017-49 du 19 janvier 2017 relative aux avantages.

A l'issue de ce rapport, nous constatons, comme pour la période précédente, de nombreuses inexactitudes dans l'utilisation de l'outil depuis sa mise en place : bénéficiaires identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, confusion entre les régimes d'autorisation et de déclaration, envoi à l'Ordre de dossiers concernant des non-pharmaciens ou des associations, incompétence de l'Ordre sur certains avantages.

Ces erreurs ont été régulièrement remontées aux déposants.

Ainsi, les données chiffrées de ce rapport ne permettent pas d'avoir une représentation du traitement des dépôts conforme à la réalité.

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 4

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 5

4. Les conventions octroyant les avantages *(*article L. 1453-8 du code de la santé publique) 5

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 6

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 7

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 9

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 10

III – Autres éléments d'analyse 11

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS via la requête « Extraction du nombre de dépôts » pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	32	0	0
Autorisation	3	0	0
Autorisation en urgence	1	0	0
Total	36	0	0

- ***2024 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	38	1	0
Autorisation	1	1	0
Autorisation en urgence	0	0	0
Total	39	2	0

A titre liminaire, il convient de préciser que tous les dossiers soumis concernant les pharmaciens de la distribution en gros sont traités. Les chiffres extraits d'EPS ne reflètent pas la réalité des traitements.

Les tableaux révèlent un nombre de dépôts soumis supérieur au nombre de dossiers traités.
Il semble que la plateforme EPS considère que les dossiers pour lesquels il n'y a pas eu d'actions de la part de la section C, comme des dossiers non traités. Le principe de la déclaration permet de faire courrir le délai de 8 jours pour les déclarations et idem pour les autorisations à la fin de 3 du délai de 3 mois. En effet, à l'issue des délais précités, les dossiers sont considérés comme étant acceptés de manière tacite.

La quasi totalité des dossiers sont mal adressés et nécessitent d'être retransmis à la section ou à l'autorité compétente. Même si le nombre de bénéficiaires en C est faible, les chiffres extraits relèvent un nombre quasi nul de dossiers traités, ce qui est étonnnant.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre de bénéficiaires » pour les pharmaciens de la section C.

a) Professionnels de santé et étudiants

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	2	31	0	33
Bénéficiaires indirects	0	0	0	0
Total	2	31	0	33

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	5	31	0	36
Bénéficiaires indirects	0	0	0	0
Total	5	31	0	36

Compte tenu des remarques formulées au point précédent, il est difficile de tirer des enseignements.

b) Associations

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'associations bénéficiaires » pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	BERLIN CHEMIE	1
Bénéficiaires indirects	European Society of Cardiology Berlin-Chemie A. Menarini Distribution D.O.O.	1 1
Total		3

- ***2024 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	C FEDERICO GOMEZ SRL	1
	World Medica	1
	AmsalPharmaceuticals	1
Bénéficiaires indirects		
Total		3

Il est difficile de contrôler les avantages déclarés aux associations, car leurs noms sont parfois mal écrits ou changent d'une déclaration à l'autre. On ne sait pas toujours si ces associations ont un lien avec un pharmacien de la section C.

Le contrôle posé par la Loi Encadrement des Avantages pour les associations relève des ARS, il y a erreur manifeste de dépôt. Le Conseil Central C n'est pas compétent pour connaître des avantages versés aux associations. S'il s'agit d'associations, une recommandation doit être systématiquement soumise à l'entreprise déposante pour l'adresser à l'ARS compétente.
Il convient de noter également que certains dépôts ont fait l'objet d'une redirection vers la section compétente (la plupart du temps vers les sections D, H et G).

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'entreprises déposantes » pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
13	9	1

- ***2024 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
15	10	3

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'objets de conventions» pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Association
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Contrat d'intervenant à une manifestation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'évaluation scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Partenariat	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
Contrat d'hospitalité	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention Hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSTIPATILE RP PONCTUELLE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestation à Caractère de Promotion des Produits de santé Orliman	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion / conférences organisées par Viatris	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion et visite du site Sanofi Val-de-Reuil	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	32	0	0	0	0	3	1	0	0

- ***2024 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Association	Professionnels	Etudiants	Association	Professionnels	Etudiants	Associations
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Contrat d'intervenant à une manifestation	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'évaluation scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Partenariat	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
Convention d'hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSTIPATILE RP PONCTUELLE	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalités	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestation à caractère de promotion des produits de santé Orliman	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SOIREE DE FORMATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF Nicorette 12 fevrier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Soirée de formation	9	0	0	0	0	0	0	0	0
réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	36	0	2	0	0	1	0	0	0

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre de conventions » pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	0	0	0
Avec recommandation	0		
Sans recommandation	32		
Incomplète	0	0	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		3	1
Acceptée		0	0
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**32**	**3**	**1**
TOTAL (DONT admise et abandonnée)	**32**	**3**	**1**
TOTAL (ensemble des convetions)	**36**		

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	0	0	0
Avec recommandation	1		
Sans recommandation	37		
Incomplète	0	1	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		0	0
Acceptée		0	0
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**38**	**1**	**0**
TOTAL (DONT admise et abandonnée)	**38**	**1**	**0**
TOTAL (ensemble des convetions)	**39**		

Compte tenu des erreurs d'adressage, les chiffres présentés ici ne reflétent pas le seul périmètre des conventinos ayant pour destinataire des pharmaciens de la distribution en gros.

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous présentent les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « Extraction du nombre d'avantages» pour les pharmaciens de la section C.

- ***2023 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association
Autre	0	0	0	0	0	10	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	26	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Frais de transports	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Collation	41	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Hébergement	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Restauration	34	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	2	0	0	0	0	0	1	0	0
Total	82	0	0	0	0	37	1	0	0

- ***2024 :***

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association	Professionnel	Etudiants	Association
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	2	0	3	0	0	0	0	0	0
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Collation	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Hébergement	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Restauration	32	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	49	0	3	0	0	1	0	0	0

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Plusieurs problèmes ralentissent le traitement des dossiers déposés. Le principal est lié aux erreurs d'adressage vers la section ou l'autorité compétente.

Ces erreurs obligent à réorienter les demandes vers la bonne instance, allongeant les délais d'instruction.

Dans le cadre de la déclaration, le conseil central C n'a pas la possibilité d'agir sur l'issue du dossier. Nous n'avons pas connaissance de la participation ou non des professionnels à la manifestation.
Aussi, lorsque nous remarquons une irrégularité dans un dossier, nous échangeons avec le déposant à travers la plateforme EPS mais n'avons pas la possibilité d'annuler ou refuser la convention irrégulière.

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

Les seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 permettent de cibler les dossiers nécessitant une autorisation.
Les avantages proposés aux pharmaciens C étant en général de faible valeur, la section C ne se prononce pas sur la pertinence des seuils.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

Plusieurs éléments compliquent le bon fonctionnement du dispositif :

- Les erreurs de destinataire du dépôt sont récurrentes en section C, les pharmaciens identifiés ne sont, pour la majorité, pas des pharmaciens de la distribution en gros (confusion entre l'émetteur de l'avantage et ceui qui le reçoit). Des redirections vers la section appropriée sont alors nécessaires, préjudiciables au traitement dans les délais impartis.
- Les données sont parfois mal saisies, il est aussi souvent difficile d'identifier clairement les bénéficiaires indirects ou finaux, qui sont mal renseignés ou absents des déclarations.
- Les règles de déclaration ne sont pas toujours bien comprises, ce qui entraîne des erreurs récurrentes de la part des déclarants.
- Les industriels souhaitent déposer des conventions simplifiées.

Tous ces points rendent le suivi et le contrôle des avantages plus complexes, et ralentissent l'instruction des demandes.

Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central D

Ce rapport est élaboré à partir de l'arrêté du 2 février 2023 fixant la nature et la présentation des informations devant figurer dans le rapport d'évaluation mentionné aux articles L.1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique, publié au Journal Officiel le 13 février 2023.

Il collecte **les données de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour le Conseil central de la section D de l'Ordre des pharmaciens** qui regroupe les pharmaciens suivants :
-En officine : Pharmacien adjoint, d'officine intérimaire, remplaçant le titulaire, gérant après décès du titulaire,
-En pharmacie mutualiste et minière : Pharmacien gérant ou adjoint,
-Et des autres catégories : Pharmacien chargé de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients, Pharmacien conseil de l'assurance maladie, Pharmacien relevant de centres et structures disposant d'équipes mobiles de soins et autres exercices.

Ces données **sont issues d'EPS** (version du 14 mai 2025) **à partir des extractions mises à disposition par la DGOS** et sont établies par année civile.

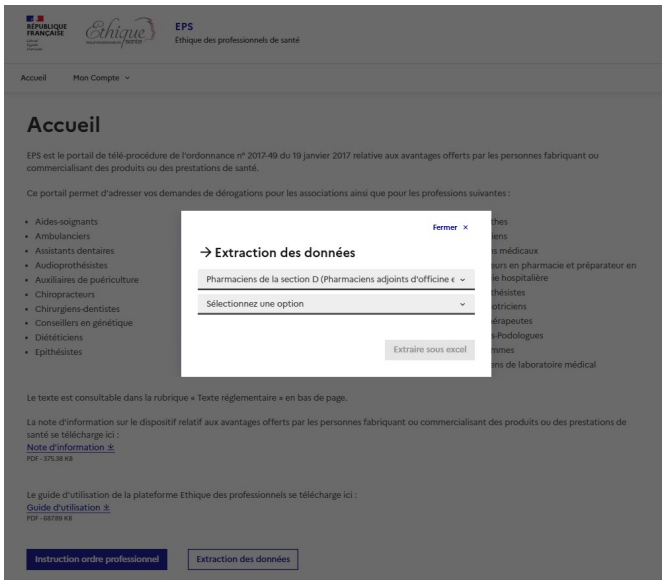

Le rapport comporte une analyses quantitative et qualitative avec les trois parties figurants ci-dessous :

- Données générales recueillies
- Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »
- Autres éléments d'analyse

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 5

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 6

4. Les conventions octroyant les avantages *(*article L. 1453-8 du code de la santé publique) 6

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 6

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 9

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 10

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 11

III – Autres éléments d'analyse 11

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

Les deux tableaux ci-dessous sont les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre de dépôts*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	12301	510	48
Autorisation	132	5	2
Autorisation en urgence	55	3	0
Total	12488	518	50

- ***2024 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	12351	695	43
Autorisation	40	3	1
Autorisation en urgence	0	0	0
Total	12391	698	44

Ces chiffres sont stables entre 2023 et 2024 **mais en forte progression comparés à ceux du rapport bisannuel 2020-2022** : 78 dépôts entre octobre 2020 et décembre 2020, 3834 dépots en 2021 et 10233 dépots en 2022, témoignant d'une appropriation du dispositif par les entreprises.

La très grande majorité des dossiers déposés ont concerné des déclarations : 98% des dossiers en 2023 et 99,7% en 2024.

Dans la dernière version EPS du 14 mai 2025, la colonne « Nombre de dépots traités » est en fait le nombre de dossiers où une action a été nécessaire (recommandations, demandes auprès de l'entreprise, …). Ainsi, **en 2023, 4 % des dossiers ont nécessité une action sur EPS**. Un chiffre légèrement en progression **en 2024 où 5,6% des dossiers ont nécessité une action sur EPS**. Tous les autres dossiers ont été accepté automatiquement.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

a) Professionnels de santé et étudiants

Les deux tableaux ci-dessous sont les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre de bénéficiaires*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	20	12452	10	12482
Bénéficiaires indirects	0	3	0	3
Total	20	12455	10	12485

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	173	12203	7	12383
Bénéficiaires indirects	0	8	0	8
Total	173	12211	7	12391

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024**,** le Conseil central de la section D n'a reçu **que des dossiers concernant des bénéficiaires directs** mise à part 3 dossiers en 2023 et 8 dossiers en 2024.

Les dossiers concernant **des étudiants**, qui ne peuvent recevoir d'hospitalité, ne relevaient pas du Conseil central de la section D.

Les dossiers concernant **des professionnels de santé avec cumul d'activité** concernaient d'autres Conseils centraux de l'Ordre.

Ces chiffres semblent corrélables à ceux des tableaux page 3. Chaque dossier comporte au moins un bénéficiaire mais parfois plusieurs dizaines de bénéficiaires, ce qui implique qu'un bénéficiaire a pu percevoir plusieurs avantages entre 2023 et 2024.

b) Associations

Les deux tableaux ci-dessous sont les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre d'associations bénéficiaires*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Extraction du nombre d'associations	
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs		
Bénéficiaires indirects	ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN PHARMACIE DE PROVENCE	1
	Association Nantaise des Etudiants en Pharmacie	1
	Association des Etudiants en Pharmacie de Provence	1
Total		3

- ***2024 :***

	Extraction du nombre d'associations	
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs		
Bénéficiaires indirects		
Total		0

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024**,** le Conseil central de la section D n'a reçu au total **que 3 dossiers concernant des associations**.

Ces dossiers ne relevaient pas du Conseil central de la section D, **mais plutôt des ARS s'il s'agissait de préparateurs ou d'étudiants en pharmacie.**

Sinon, ils ont été transmis au Conseil central de la section A s'il s'agissait de conventions avec des pharmaciens titulaires d'officine bénéficiaires indirects et personnes morales .

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

Les deux tableaux ci-dessous sont les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre d'entreprises déposantes*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants		
Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
88	81	15

- ***2024 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants		
Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
94	89	14

L'évolution de ces chiffres entre 2023 et 2024 témoigne **d'une appropriation du dispositif par les entreprises déposantes.**

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous sont les données brutes extraites du Portail EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre d'objet de conventions*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre	1	0	0	0	1	0	1
Contrat d'achat ou de location d'espaces	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux	70	0	0	68	2	0	70
Contrat d'intervenant à une	39	0	0	38	1	0	39
Contrat d'évaluation	2	0	0	2	0	0	2
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique	27	0	0	27	0	0	27
Contrat de recherche scientifique	10	0	0	8	2	0	10
Contrat de remise d'une bourse de	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	1	0	0	1	0	0	1
Parrainage	160	0	0	160	0	0	160
Partenariat	194	0	3	196	1	0	197
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	11971	10	0	11801	125	55	11981
TOTAL	12475	10	3	12301	132	55	12488

- ***2024 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre	2	0	0	2	0	0	2
Contrat d'achat ou de location d'espaces	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux	1	0	0	0	1	0	1
Contrat d'intervenant à une	484	0	0	483	1	0	484
Contrat d'évaluation	2	0	0	2	0	0	2
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique	51	0	0	47	4	0	51
Contrat de recherche scientifique	10	0	0	9	1	0	10
Contrat de remise d'une bourse de	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	3	0	0	3	0	0	3
Formation sur site	1	0	0	1	0	0	1
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	43	0	0	43	0	0	43
Partenariat	66	0	0	64	2	0	66
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	11721	7	0	11697	31	0	11728
TOTAL	12384	7	0	12351	40	0	12391

Les chiffres totaux pour ces deux tableaux correspondent complètement avec le tableau du nombre de dossier en page 3 (12488 dépots en 2023 et 12391 dépots en 2024).

Les rubriques « Autres » pour 2023 et 2024 indique respectivement 11801 et 11697 déclarations, 125 et 31 autorisations, 55 et 0 autorisations en urgence. Ces dossiers concernent des manisfestations **avec plus de 150 libellés différents sur EPS mais qui sont en très grande majorité des hospitalités offertes à l'occasion de manifestations à caractère professionnel ou scientifique** : staff, réunion professionnelle, soirée de formation, RP ponctuelle, formation, réunion scientifique, RP formation, réunion ponctuelle, réunion d'information professionnelle, réunion de travail,…

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

Les deux tableaux ci-dessous sont les données extraites d'EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre de conventions*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	48	2	0
Avec recommandation	507		
Sans recommandation	11746		
Incomplète		4	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		125	52
Acceptée		1	3
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**12253**	**130**	**55**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**12301**	**132**	**55**
TOTAL (ensemble des conventions)		**12488**	

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	43	1	0
Avec recommandation	695		
Sans recommandation	11613		
Incomplète		1	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		35	0
Acceptée		0	0
Premier refus (recours possible)		2	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**12308**	**38**	**0**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**12351**	**39**	**0**
TOTAL (ensemble des conventions)		**12390**	

Avec ces deux tableaux, on retrouve les dossiers déjà chiffrés page 3 du rapport, ayant neccessité une action sur EPS (dossier incomplet, recommandations,…..) avec une très grande majorité de déclarations et quelques autorisations.

En comparaison du rapport bisannuel 2020-2022, **une cinquantaine de conventions ont fait l'objet d'un abandon chaque année.**

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

Les deux tableaux ci-dessous sont les données extraites d'EPS à partir de la requête « ***Extraction du nombre d'avantages*** » pour les pharmaciens de la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres catégories).

- ***2023 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	0	0	0	0	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	60	0	0	60	0	0	60
Dons (recherche, formation)	0	0	0	0	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'organisation	0	0	2	2	0	0	2
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	122	0	0	110	12	0	122
Hospitalité : Collation	809	0	0	779	30	0	809
Hospitalité : Hébergement	292	0	0	79	213	0	292
Hospitalité : Repas	13411	1	0	13220	137	55	13412
Indemnisation	13	0	0	13	0	0	13
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	295	9	1	255	50	0	305
TOTAL	15002	10	3	14518	442	55	15015

- ***2024 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	3	0	0	3	0	0	3
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	3	0	0	3	0	0	3
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	6	0	0	2	4	0	6
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	186	0	0	173	13	0	186
Hospitalité : Collation	1179	0	0	1146	33	0	1179
Hospitalité : Hébergement	414	0	0	389	25	0	414
Hospitalité : Repas	15293	0	0	15229	64	0	15293
Indemnisation	10	0	0	10	0	0	10
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	109	7	0	103	13	0	116
TOTAL	17203	7	0	17058	152	0	17210

Ces tableaux font ressortir **une grande majorité d'hospitalité pour des repas et des collations** entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Dans une moindre mesure, il s'agit d'hébergements, de frais de transports et de rémunérations.

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Les difficultés rencontrées, **moins fréquentes que pour la période 2020-2022,** résultent essentiellement des documents déposés sur le portail EPS :

- des **conventions qui ne sont pas nominatives, datées et signées** dans le cadre des déclarations,
- des **avantages discordants** entre la convention et ceux reportés dans le tableau sur EPS par l'entreprise déposante,
- des **confusions** entre les régimes d'autorisation et de déclaration,
- et **des programmes qui parfois ne sont pas strictement professionnels.**

En complément des actions sur EPS pour ces dossiers, les recommandations concernant les dépôts dans EPS sont rappelées sur notre page internet (https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/pharmacien/pharmacien/mon-exercice-professionnel/le-dispositif-anti-cadeaux).

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

Au niveau du Conseil central de la section D, il ressort de l'étude de dossiers déposés par les entreprises déposantes que **les seuils fixant les montants à partir desquels une convention est soumise à autorisation sont pertinents et bien respectés.**

Néanmoins, **le dépôt à répétition par certaines entreprises de déclarations concernant un même professionnel de santé** nécessiterait une précison des seuils, s'agissant du cumul des rémunérations et en terme d'indépendance professionnelle, tout particulièrement en lien avec la loi n°2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

Les données présentées dans ce rapport sont issues d'EPS à partir des extractions mises à disposition par la DGOS mais ne sont pas représentatives des dossiers et conventions traités par le Conseil central de la section D, tant du point de vue quantitatif (volumétrie) que du point de vue qualitatif (recommandations et suites données), pour les raisons suivantes :

- la **section d'inscription des bénéficiaires lors du dépôt peut être incorrectement renseignée (**la section compétente pour examiner la convention est la section d'inscription du bénéficiaire).

- les entreprises ne déposent pas toujours **autant de dossiers que de sections concernées** (par exemple, si une demande concerne des pharmaciens titulaires d'officine, des adjoints de la métropole et des territoires ultra-marins, alors le

laboratoire doit déposer 3 demandes différentes en sections A (titulaires), D (adjoints) et E (outre-mer)).

- **des étudiants** et **des préparateurs en pharmacie** sont parfois identifiés dans les dossiers alors qu'ils ne relèvent pas du Conseil central de la section D.

- et **des pharmaciens qui ne sont plus en exercice, donc non inscrits,** sont également parfois identifiés dans les dossiers alors que ces déclarations et autorisations ne relèvent pas de la compétence de l'Ordre.

L'évolution du moteur de recherche sur EPS a permis de rechercher plus facilement un dossier pour retrouver un bénéficiaire et émettre une recommandation à l'entreprise déposante, pour les cas cités ci-dessus.

D'autres évolutions de l'outil EPS sont souhaitables pour développer encore plus les possibilités d'analyse (recherche par pharmacien, cumul des avantages pour un même profesionnel de santé sur une période donnée,…) pour répondre aux dispositions de l'ordonnance n°2017-49 et aux différentes textes qui encadrent le dispositf anti-cadeaux.

Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central E

Le présent rapport est établi conformément aux articles L.1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique prévoient l'établissement d'un rapport bisannuel par les Conseils nationaux des ordres des professions de santé ainsi qu'à l'arrêté du 2 février 2023 qui fixe la nature et la présentation des informations devant y figurer.

Il est établi pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour le Conseil central de la section E de l'Ordre des pharmaciens qui regroupe l'ensemble des pharmaciens, tous métiers, qui exercent en Outre-Mer.

Il est important de rappeler en préambule que les tableaux extraits d'EPS et joints au présent rapport sont basés sur des données extraites des champs renseignés sur EPS par les entreprises mentionnées au I de l'article L.1453-1 du code de la santé publique.

Aussi, si les bénéficiaires sont identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, s'il y a des confusions entre les régimes d'autorisation et de déclaration, si des dossiers concernent des non pharmaciens, les données chiffrées de ce rapport ne permettent pas de refléter la volumétrie réelle des dépôts traités par les différentes sections de l'Ordre, ni de présenter une répartition fidèle à la réalité de ces dépôts entre les différents régimes.

Cela génère également des incohérences entre les différents tableaux du présent rapport.

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 5

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 6

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique) 6

a) Nombre de conventions soumises en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 6

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et nombre de conventions soumises à autorisation 10

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 11

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 13

III – Autres éléments d'analyse 13

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

- ***2023 :***

	Nombre total de dépôts soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	226	4	4
Autorisation	40	0	1
Autorisation en urgence	6	1	0
TOTAL	**272**	**5**	**5**

- ***2024 :***

	Nombre total de dépôts soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	239	19	0
Autorisation	39	1	0
Autorisation en urgence	0	0	0
TOTAL	**278**	**20**	**0**

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes.

Les tableaux font apparaitre que l'augmentation du nombre de dossiers totaux déposés se poursuit en 2023 puis se stabilise en 2024.

Les déclarations représentent la grande majorité des dossiers déposés.

L'ensemble des dossiers soumis auprès de la section E sont traités, qu'il s'agisse de dossiers de déclarations ou d'autorisations/d'autorisations en urgence. S'il n'y a pas de recommandation (régime de déclaration) ou d'autorisation expresse ou de refus, aucune action de l'Ordre n'est nécessaire sur EPS et le dossier est alors clos en "sans traitement". A l'inverse, la notion de « dossier traité » recouvre le nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations ou d'autorisations expresses ou refus de la part de l'Ordre.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

a) Professionnels de santé et étudiants

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre total de professionnels (avec et sans cumul)	Nombre d'étudiants	**TOTAL**
TOTAL Bénéficiaires directs	24	247	271	0	**271**
TOTAL Bénéficiaires indirects	0	1	1	0	**1**
TOTAL Bénéficiaires	**24**	**248**	**272**	**0**	**272**

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre total de professionnels (avec et sans cumul)	Nombre d'étudiants	**TOTAL**
TOTAL Bénéficiaires directs	33	243	276	0	**276**
TOTAL Bénéficiaires indirects	0	0	0	0	**0**
TOTAL Bénéficiaires	**33**	**243**	**276**	**0**	**276**

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes. Des erreurs dans l'identification des bénéficiaires peuvent exister.

De manière générale, on constate que la très grande majorité des bénéficiaires sont des bénéficiaires directs. Si un bénéficaire indirect est identifié clairement, le traitement peut également être réalisé.

b) Associations

- ***2023 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	0	0
Bénéficiaires indirects	0	0
Total	**0**	**0**

- ***2024 :***

	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	Krka RO in prishtina	1
	Association Française des Pharmaciens Approvisionneurs des établissements de santé d'Outre-mer	1
Bénéficiaires indirects	0	0
Total	**0**	**2**

Il y a très peu d'associations bénéficiaires. S'il n'y a pas de bénéficiare indirect pharmacien exercant en Outre-mer, une recommandation est adressée à l'entreprise déposante pour l'inviter à s'adresser à l'ARS.

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

- ***2023 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
31	28	5

- ***2024 :***

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
31	28	7

On constate une augmentation en 2023 du nombre d'entreprises déposantes puis une stabilisation en 2024, en correlation avec celle du nombre de dossiers déposés.

La très large majorité sont des entreprises ayant leur siège social en France.

A l'inverse de la période précédente, la majorité des déposants sont les entreprises en direct et non plus les mandataires. Cette évolution s'explique probablement par une appropriation par les entreprises de santé du nouveau dispositif et de ses modalités de dépôt.

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

L'arrêté prévoit de présenter le nombre de conventions déposées avec un bénéficiaire direct ou indirect. Il n'existe pas d'extraction dans EPS pour générer cette information. Par conséquent, il n'est pas possible de présenter ces informations dans ce rapport (confirmé par la DGOS).

a) Nombre de conventions soumises en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	32	0	0	0	27	5	32
Contrat d'inscription aux congrès	9	0	0	7	1	1	9
Contrat d'intervenant à une manifestation	6	0	0	6	0	0	6
Contrat d'évaluation scientifique	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	1	0	0	1	0	0	1
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	0	0	0	0	0	0	0
Partenariat	0	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	224	0	0	212	12	0	224
TOTAL	**272**	**0**	**0**	**226**	**40**	**6**	**272**

- ***2024 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	14	0	0	0	14	0	14
Contrat d'inscription aux congrès	2	0	0	1	1	0	2
Contrat d'intervenant à une manifestation	36	0	0	36	0	0	36
Contrat d'évaluation scientifique	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	1	0	1	1	1	0	2
Partenariat	0	0	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	223	0	1	201	23	0	224
TOTAL	**276**	**0**	**2**	**239**	**39**	**0**	**278**

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes. Des erreurs dans le choix des typologies ou l'identification des bénéficiaires peuvent exister.

En 2023 et 2024, plus de 80% des dépôts relèvent de la typologie « autres ». Après examen de la liste détaillée, il semble que cela corresponde aux frais d'hospitalité (repas, collaboration, nuitée) pris en charge à l'occasion de manifestations à caractère scientifique et professionnel ou de promotion.

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et nombre de conventions soumises à autorisation

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	4	1	0
Avec recommandation	4		
Sans recommandation	218		
Incomplète	0	0	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		39	5
Acceptée		0	1
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**222**	**39**	**6**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**226**	**40**	**6**
TOTAL (ensemble des conventions)	**272**		

- ***2024 :***

	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	0	0	0
Avec recommandation	19		
Sans recommandation	220		
Incomplète	0	1	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		38	0
Acceptée		0	0
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**239**	**39**	**0**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**239**	**39**	**0**
TOTAL (ensemble des conventions)	**278**		

Pour rappel, les données extraites sont celles renseignées par les entreprises déposantes. Des erreurs dans le choix des régimes de dépôt peuvent exister.

La très grande majorité des dépôts, qu'ils soient réalisés sous le régime de la déclaration ou de l'autorisation, ne recueille pas de recommandation ni de refus.

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	0	0	0	0	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	0	0	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	7	0	0	6	0	1	7
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	33	0	0	19	13	1	33
Hospitalité : Collation	84	0	0	58	26	0	84
Hospitalité : Hébergement	66	0	0	24	38	4	66
Hospitalité : Repas	292	0	0	235	45	12	292
Indemnisation	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	584	0	0	204	324	56	584
TOTAL	**1066**	**0**	**0**	**546**	**446**	**74**	**1066**

- ***2024 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	3	0	3	0	0	0	0
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	1	1	0	0	0
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	8	0	0	4	0	0	7
Frais d'organisation	0	0	0	0	0	0	0
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	30	0	0	7	13	0	33
Hospitalité : Collation	37	0	0	2	26	0	84
Hospitalité : Hébergement	66	0	0	14	38	0	66
Hospitalité : Repas	659	0	0	584	45	0	292
Indemnisation	0	0	0	0	0	0	0
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	162	0	0	6	324	0	584
TOTAL	**965**	**0**	**4**	**618**	**446**	**0**	**1066**

Pour rappel, une même convention peut concerner plusieurs bénéficiaires et un même bénéficiaire peut se voir octroyer plusieurs avantages dans une même convention (la plupart du temps, un repas, une collation, des frais de transport et un hébergement).

Les avantages de repas représentent une part importante des avantages octroyés sous le régime de la déclaration. La rémunération prédomine comme avantage sous le régime de l'autorisation.

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

La première difficulté lors de l'instruction est de vérifier que les demandes soumises sont bien de la compétence de la section voire de l'Ordre car aucune vérification du métier des bénéficaires par rapport au numéro RPPS n'est prévue sur EPS.

Sur le fond des dossiers, les recommandations les plus fréquemment émises concernent surtout les mentions devant figurer dans les conventions (signatures de la personne octroyant les avantages et du bénéficiaire, qualité du bénéficiaire, numéro RPPS du bénéficiaire...).

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

La section E n'a pas de remarque particulière à formuler concernant les barêmes qui sont similaires à ceux précedemment adoptés par le CNOP. Le nombre de déclarations témoigne de la connaissance et de l'adaptation des entreprises à ces barêmes.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc.) :

La section E analyse les demandes sur la base des informations renseignées par l'entreprise, sans possibilité de tracer les erreurs dans le choix du régime, dans la typologie des avantages ou encore dans le montant par rapport à ceux indiqués dans la convention.
Ainsi, les données issues des extractions ne sont pas frocément exacte.

En rapport avec le constat d'erreurs de bénéficiaires, une évolution de l'outil EPS pour que, dès le dépôt, la demande soit correctement dirigée vers le bon interlocuteur grâce au numéro RPPS, permettrait d'orienter efficacement les dossiers et fiabiliser ainsi les données extraites d'EPS pour le rapport bisannuel.

La qualité des dépôts serait également améliorée (et par conséquent les données du rapport bisannuel) si des rappels règlementaires voire des champs bloquants étaient intégrés dans EPS afin d'alerter les entreprises déposantes sur une pièce manquante, un délai dépassé…

Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central G

Ce rapport est élaboré à partir de l'arrêté du 2 février 2023 fixant la nature et la présentation des informations devant figurer dans le rapport d'évaluation mentionné aux articles L.1453-14 et R. 1453-19 du code de la santé publique, publié au Journal Officiel le 13 février 2023.

Il collecte **les données de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour le Conseil central de la section G de l'Ordre des pharmaciens**

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 5

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 6

4. Les conventions octroyant les avantages *(*article L. 1453-8 du code de la santé publique) 7

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 7

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 9

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 10

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 11

III – Autres éléments d'analyse 11

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

- ***2023 :***

	Extraction du nombre de dépôts		
	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	3440	96	43
Autorisation	2990	312	78
Autorisation en urgence	25	3	10
Total	6455	411	131

- ***2024 :***

	Extraction du nombre de dépôts		
	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	2944	50	66
Autorisation	2187	36	103
Autorisation en urgence	186	1	171
Total	5317	87	340

Globalement, on note une diminuation des demandes d'autorisation en 2024, en comparaison de la hausse constatée en 2023. Ceci est du au report des congrès 2021/2022 n'ayant pu avoir lieu en raison du Covid-19.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

a) Professionnels de santé et étudiants

- ***2023 :***

	Extraction du nombre de bénéficiaires			
	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	4539	1896	1	6436
Bénéficiaires indirects	10	3	0	13
Total	4549	1899	1	6449

- ***2024 :***

	Extraction du nombre de bénéficiaires			
	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	3273	2009	0	5282
Bénéficiaires indirects	5	23	0	28
Total	3278	2032	0	5310

A titre liminaire, nous rappelons que toutes les informations sont renseignées dans EPS par l'industriel lui-même. Ainsi, c'est l'industriel qui renseigne, lors de la soumission de sa demande, si le bénéficiaire est direct ou indirect.

Le nombre de professionnels avec ou sans cumul d'activité ne reflète pas la réalité. En effet, le fait de cocher la case « agent public » n'implique pas obligatoirement la transmission de l'autorisation de cumul d'activité et l'absence de ladite autorisation n'est pas bloquante pour la suite de la procédure.

La procédure destinée aux industriels prévoit que la case relative au cumul d'activité doit être cochée uniquement lorsque le professionnel de santé est rémunéré. Ainsi, dans les cas d'hospitalité uniquement, la case n'est pas cochée.

Afin d'obtenir des chiffres plus cohérents, il conviendrait qu'une demande mal renseignée puisse être corrigée/requalifiée lors de son traitement (par exemple modifier l'information « bénéficiaire direct » en « bénéficiaire indirect » et vice-versa, avoir la possibilité de cocher/décocher la case « agent public », …).

Par ailleurs, afin d'apprécier la situation d'un bénéficiaire, il serait utile de disposer de son lieu d'exercice de rattachement.

Enfin, les chiffres relatifs aux étudiants sont inférieurs à la réalité. Cette différence s'explique par la fait que les industriels ont des difficultés à distinguer les professionnels de santé en exercice des étudiants.

b) Associations

- ***2023***

	Extraction du nombre d'associations	
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	Pharmaciens	1
	ASSOCIATION JOURNEES F	1
	Réseau Clostridium difficil	1
	EURO PHARMAT	1
Bénéficiaires indirects	ASSEMBLEE GENERALE DE	1
	JFBM	1
Total		6

- ***2024 :***

	Extraction du nombre d'associations	
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	Formation et Recherche e	1
	EURO PHARMAT ASSOCIA	1
	ASSOCIATION DE RECHER	1
	Bayer Healthcare Limited	1
Bénéficiaires indirects	le syndicat LES BIOLOGIST	1
	association pour le develo	1
	ONCO-PK	1
Total		7

Il conviendrait de rendre « bloquante » l'absence de communication des statuts des associations dès lors que ces dernières interviennent dans l'évènement et ce, pour des raisons de transparence. Seuls les statuts permettent de vérifier que les adhérents n'utilisent pas les fonds de façon inappropriée (par exemple pour la location de stand).

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

- ***2023 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants		
Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
167	141	21

- ***2024 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants		
Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
181	165	22

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	3	0	1	4	0	0	4
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	302	0	2	76	223	5	304
Contrat d'intervenant à une manifestation	516	1	0	418	94	5	517
Contrat d'évaluation scientifique	11	0	0	8	3	0	11
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	50	0	0	41	8	1	50
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	144	0	0	131	12	1	144
Contrat de remise d'une bourse de recherche	4	0	0	0	4	0	4
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	0	0	1	1	0	0	1
Parrainage	166	0	0	146	20	0	166
Partenariat	2	0	1	2	0	1	3
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	5250	0	1	2613	0	12	0
TOTAL	6448	1	6	3440	364	25	1204

- ***2024 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	10	0	1	7	4	0	11
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	412	0	2	158	82	174	414
Contrat d'intervenant à une manifestation	452	0	2	365	89	0	454
Contrat d'évaluation scientifique	13	0	0	12	0	1	13
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	40	0	0	33	7	0	40
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	150	0	0	125	25	0	150
Contrat de remise d'une bourse de recherche	1	0	0	0	1	0	1
Contrat de remise de prix	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	1	0	1	0	1
Mécénat	0	0	0	0	0	0	0
Parrainage	232	0	0	229	3	0	232
Partenariat	3	0	0	3	0	0	3
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	3997	0	1	2012	1975	11	3998
TOTAL	5310	0	7	2944	2187	186	5317

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

- ***2023 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	43	78	10
Avec recommandation	41		
Sans recommandation	3356		
Incomplète		9	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		2600	12
Acceptée		296	3
Premier refus (recours possible)		6	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	2	0
Abandonnée	66	103	171
Avec recommandation	49		
Sans recommandation	2829		
Incomplète		24	0
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		2043	14
Acceptée		11	1
Premier refus (recours possible)		0	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	105	0	0	50	54	1	105
Bourse de recherche	4	0	0	0	4	0	4
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	1	1	0	0	1
Défraiement	4	0	0	4	0	0	4
Frais d'inscription	2382	0	5	1855	523	9	2387
Frais d'organisation	0	0	3	1	1	1	3
Frais de réunion	3	0	0	1	2	0	3
Frais de transports	4290	0	0	1215	3056	19	4290
Hospitalité : Collation	7454	0	0	2744	4649	61	7454
Hospitalité : Hébergement	4568	0	0	972	3552	44	4568
Hospitalité : Repas	11393	0	320	4887	6645	181	11713
Indemnisation	7	0	0	6	1	0	7
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	1669	1	0	1291	363	16	1670
TOTAL	31879	1	329	13027	18850	332	32209

- ***2024 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	102	0	1	78	25	0	103
Bourse de recherche	1	0	0	0	1	0	1
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	0	0	0	0	0	0	0
Défraiement	55	0	0	30	25	0	55
Frais d'inscription	744	0	4200	4419	346	179	4944
Frais d'organisation	1	0	61005018	1	61005017	1	61005019
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	5277	0	0	2931	2156	190	5277
Hospitalité : Collation	6456	0	0	2821	3578	57	6456
Hospitalité : Hébergement	7823	0	0	1568	4713	1542	7823
Hospitalité : Repas	12009	0	0	5188	4747	2074	12009
Indemnisation	150	0	0	146	4	0	150
Prix de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	2555	0	8	1866	696	1	2563
TOTAL	35173	0	61009227	19048	61021308	4044	61044400

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Parmi les difficultés rencontrées, nous identifions les demandes soumises sous le mauvais régime.

Par ailleurs, nous rencontrons régulièrement une erreur dans le choix de la section d'appartenance du pharmacien par l'industriel, ce qui retarde considérablement l'instruction de la demande voire, la rend impossible.

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

Les seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 doivent être revus à la hausse en raison notamment de l'inflation de l'indice des prix à la consommation que la France a connu ces 5 dernières années. D'après l'Insee, l'inflation cumulée entre 2020 et 2023 serait d'environ 18%.

Le CCG sollicite une révision des seuils comme suit, conformément à la délibération du CNOP en date du 27 mai 2024 :

- Augmentation du seuil relatif aux « livres, ouvrages ou revues, y compris abonnements, relatifs à l'exercice de la profession du bénéficiaire » : passage à 30€ TTC à 50€ TTC par livre, et passage de 150€ TTC à 200€ TTC maximum cumulés sur une année civile ;
- Augmentation du seuil des repas : passage de 50€ à 60€ ;
- Augmentation du seuil des nuitées : passage de 150€ à 250 € ;
- Augmentation du seuil maximum global d'une convention à 2500€ compte tenu de l'inflation et de la volumétrie de dossiers d'autorisation actuellement traités.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

- Confusion entre le régime de déclaration et le régime d'autorisation.
- Absence de blocage dans EPS lorsque des demandes sont soumises alors que l'évènement a déjà eu lieu.
- Absence de blocage dans EPS lorsque les demandes sont soumises dans un délai inférieur au délai légal.
- Absence de blocage dans EPS lorsque le numéro RPSS du professionnel de santé n'est pas renseigné.

- Impossibilité de suivre les demandes ayant fait l'objet d'un refus dans la base transparence

- Impossibilité de requalifier une demande et/ou de compléter les informations renseignées par l'industriel lors du traitement de celle-ci.

Il serait utile de disposer :

- du nombre total de pharmaciens pris en charge par les industriels pour participer à des congrès.

- du nombre total de pharmaciens pris en charge par les industriels pour valider leur DPC.

- disposer d'un suivi automatisé des ressortissants de la section G par typologie d'hospitalités et conventions.

Dispositif d'encadrement des avantages

Rapport bisannuel 2023-2024

Conseil central H

Ce rapport est élaboré à partir de l'arrêté du 2 février 2023 fixant la nature et la présentation des informations devant figurer dans le rapport d'évaluation mentionné aux articles L.1453-14 et R.1453-19 du code de la santé publique, publié au Journal Officiel le 13 février 2023.

Il collecte les données de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 pour le Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens qui regroupent les pharmaciens exerçant au sein des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours.

Le rapport comporte une analyse quantitative et qualitative avec les trois parties figurants cidessous :

- o Données générales recueillies
- o Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »
- o Autres éléments d'analyse

Il est important de rappeler en préambule que les tableaux extraits d'EPS et joints au présent rapport sont basés sur des données extraites des champs renseignés sur EPS par les entreprises mentionnées au I de l'article L.1453-1 du code de la santé publique.

Or de nombreuses erreurs ont été constatées dans l'utilisation de cet outil depuis sa mise en place: bénéficiaires identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, confusion entre les régimes d'autorisation et de déclaration, envoi à l'Ordre de dossiers concernant des non pharmaciens…

Ces erreurs ont été régulièrement remontées aux déposants. Une communication générale sur ces difficultés a également été faite par l'Ordre auprès du LEEM.

Ainsi les données chiffrées de ce rapport ne permettent pas de refléter la volumétrie réelle des dossiers traités par les différentes sections de l'Ordre, ni de présenter une répartition fidèle à la réalité entre les différents régimes.

Table des matières

I – Données générales recueillies 3

1. Les dépôts soumis et traités 3

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique) 4

a) Professionnels de santé et étudiants 4

b) Associations 5

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique) 7

4. Les conventions octroyant les avantages *(*article L. 1453-8 du code de la santé publique) 8

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020 8

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation 10

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020 12

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages » 13

III – Autres éléments d'analyse 13

I – Données générales recueillies

1. Les dépôts soumis et traités

- ***2023 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	4892	37	90
Autorisation	4309	100	1413
Autorisation en urgence	1100	33	44
Total	10301	170	1547

- ***2024 :***

	Nombre total de dépots soumis	Nombre total de dépôts traités	Nombre total de dépôts abandonnés
Déclaration	5791	151	53
Autorisation	5759	167	95
Autorisation en urgence	41	5	0
Total	11591	323	148

Il est important de rappeler que les tableaux extraits d'EPS et joints au présent rapport sont basés sur des données extraites des champs renseignés sur EPS par les entreprises mentionnées au I de l'article L.1453-1 du code de la santé publique. Si les informations renseignées par le déposant sont erronées alors les données présentes dans ce rapport le seront également.

Il semble que la plateforme EPS considère que les dossiers pour lesquels il n'y a pas eu d'actions de la part de la section H, comme des dossiers non traités. Le principe de la déclaration permet de faire courrir le délai de 8 jours pour les déclarations et idem pour les autorisations à la fin de 3 du délai de 3 mois. En effet, à l'issue des délais précités, les dossiers sont considérés comme étant acceptés de manière tacite.

A noter que sur les deux années mentionnées, le dispositif d'abandon des dossiers par les industriels a été davantage utilisé que durant la période précédente.

2. Les bénéficiaires visés par l'octroi de l'avantage (article L. 1453-4 du code de la santé publique)

a) Professionnels de santé et étudiants

- ***2023 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	4235	6016	5	10256
Bénéficiaires indirects	1	19	0	20
Total	4236	6035	5	10276

- ***2024 :***

	Nombre de professionnels avec cumul d'activité	Nombre de professionnels sans cumul d'activité	Nombre d'étudiants	Total
Bénéficiaires directs	5851	5701	6	11558
Bénéficiaires indirects	1	10	1	12
Total	5852	5711	7	11570

Il est constaté que les totaux issus de ces tableaux sont inférieurs aux totaux des tableaux mentionnés en point 1 « Les dépôts soumis et traités ». En effet, les totaux des tableaux de la présente section devraient être au moins égaux à ceux des tableaux mentionnés en point 1. En effet, un dépôt contient a minima un bénéficiaire. Par conséquent, nous relevons une incohérence des données sur ce point.
Les dossiers déposés avec des bénéficiaires indirects sont minoritaires. A noter que c'est le déposant qui renseigne la mention bénéficiaire « direct » et « indirect ». L'Ordre national des pharmaciens n'est pas en capacité de modifier cette typologie de bénéficiaire en cas d'erreur du déposant.

De manière générale, le conseil central H ne relève pas de difficulté particulière concernant l'identification du bénéficiaire indirect.

La notion de cumul d'activité n'intéresse que les pharmaciens exerçant dans le secteur public.
Il convient ainsi de cocher la case « agent public » afin que le dossier soit référencé dans la catégorie « avec cumul d'activité ». Il est régulièrement constaté que l'autorisation de cumul d'activité est une pièce manquante au dossier. Dans ce cas, la pièce est demandée par le conseil central H à traver l'ajout d'un commentaire sur la plateforme EPS.

b) Associations

- ***2023 :***

Extraction du nombre d'associations		
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	EURO PHARMAT	1
	ASSOCIATION EURO-PHARMAT	1
	EURO-PHARMAT	1
	EURO PHARMAT ASSOCIATION	3
	Euro-Pharmat	1
	L'Association Nationale des Praticiens de Génétique (l'ANPGM)	1
	Organisation Régionale des Pharmaciens Hospitaliers de l'Est Méditérannéen (O.R.P.H.E.M)	1
	SFAR ASSOCIATION	1
	SYNPREFH Syndicat National des Pharmaciens des Etablissements Publics de Santé	1
	JOURNEES EUROPHARMAT	1
	APHO Association de Pharmacie Hospitalière de l'Ouest	1
	syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé (SYNPREFH)	1
	Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé	1
	euro pharmat association	1
	Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière	1
	Association des PHarmaciens du Sud-Ouest ADPHSO	1
	EUROPHARMAT ASSOCIATION	1
Bénéficiaires indirects	EUROPHARMAT	1
	EURO-PHARMAT	2
	ASSOCIATION GERPAC	1
	Syndicat SYNPREFH	1
	SYNPREFH	1
Total		25

- ***2024 :***

Extraction du nombre d'associations		
	Nom de l'association	Nombre d'occurrences
Bénéficiaires directs	EURO PHARMAT	2
	ASSOCIATION EURO-PHARMAT	1
	European Society of Cardiology	1
	EURO-PHARMAT	1
	EURO PHARMAT ASSOCIATION	4
	Euro-Pharmat	2
	Association Euro-Pharmat	1
	SYNPREFH - SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	1
	Assoc Pharmacie Hospitalier Ile France	1
	Association des Assistants et Internes en Pharmacie de Toulouse	2
	Euro-pharmat	1
	EUROPHARMAT ASSOCIATION	1
Bénéficiaires indirects	EUROPHARMAT	1
	Association Euro-Pharmat	2
Total		21

Les dépôts concernant les associations sont minoritaires. Il convient de rappeler que le traitement des demandes des accociations relève des ARS.
Cette procédure semble mal comprise/ connue des industriels.

3. Les personnes octroyant ou proposant des avantages (article L. 1453-5 du code de la santé publique)

- ***2023 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
275	246	27

- ***2024 :***

Extraction du nombre d'établissements déposants

Nombre de personnes octroyant ou proposant des avantages	Nombre de personnes ayant leur siège social en France	Nombre de personnes ayant sollicité un mandataire
273	246	28

4. Les conventions octroyant les avantages (article L. 1453-8 du code de la santé publique)

a) Nombre de conventions en fonction de la typologie prévue par l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	4	0	15	13	5	1	19
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	1	1	0	0	1
Contrat d'inscription aux congrès	810	0	6	404	402	10	816
Contrat d'intervenant à une manifestation	578	2	0	482	93	5	580
Contrat d'évaluation scientifique	17	0	0	11	6	0	17
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	125	0	0	106	19	0	125
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	231	0	0	204	27	0	231
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	1	2	0	2	0	1	3
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	14	0	0	13	1	0	14
Parrainage	102	0	1	97	6	0	103
Partenariat	68	0	2	69	1	0	70
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	8319	1	0	3488	3749	1083	8320
TOTAL	10269	5	25	4890	4309	1100	10299

- ***2024 :***

	Total Professionnels	Total Etudiants	Total associations	Total Déclarations	Total Autorisations	Total Autorisations en urgence	TOTAL/typologie convention
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	16	7	8	1	16
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	1	0	2	2	1	0	3
Contrat d'inscription aux congrès	1126	0	1	462	659	6	1127
Contrat d'intervenant à une manifestation	508	6	1	457	36	22	515
Contrat d'évaluation scientifique	17	0	0	10	7	0	17
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	99	0	0	93	5	1	99
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	203	0	0	156	47	0	203
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	2	0	0	2	0	0	2
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	3	0	0	2	1	0	3
Parrainage	219	1	0	67	153	0	220
Partenariat	77	0	1	74	4	0	78
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0
Autres	9308	0	0	4459	4838	11	9308
TOTAL	11563	7	21	5791	5759	41	11591

Pour l'année 2023, la catégorie « autres » représente 3487 conventions déposées sous le régime de la déclaration, 3749 sous le régime de l'autorisation et 1083 conventions sous le régime de l'autorisation en urgence.

Pour l'année 2024, la catégorie « autres » représente 4459 conventions déposées sous le régime de la déclaration, 4838 sous le régime de l'autorisation et 11 conventions sous le régime de l'autorisation en urgence.
Les typologies qui ressortent le plus au sein de cette catégorie sont les contrats d'inscription aux congrès, les contrats d'intervenant à une manifestation, les contrats de recherche scientifique (expert, consultant).

Ce qui ressort également dans la catégorie « autres » ce sont la participation à une réunion professionnelle avec hospitalité, la participation à un STAFF et la convention d'hospitalité.

A noter que des conventions dans la catégorie « autres » restent trop nombreuses. Il faut peut-être limiter le champ d'écriture libre et augmenter le choix des catégories dans le menu déroulant afin d'affiner les thématiques.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-joint en annexe 1, l'extraction excel de ces données effectuée à partir de la plateforme EPS.

b) Nombre de conventions soumises à déclaration et le nombre de conventions soumises à autorisation

- ***2023***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	89	1237	44
Avec recommandation	16		
Sans recommandation	4786		
Incomplète	0	26	1
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		2725	1023
Acceptée		72	32
Premier refus (recours possible)		1	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**4802**	**2824**	**1056**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**4891**	**4061**	**1100**
TOTAL (ensemble des conventions)	**10052**		

- ***2024 :***

	Conventions standards		
	Déclaration	Autorisation	Autorisation en urgence
Non admise	0	0	0
Abandonnée	53	271	0
Avec recommandation	151		
Sans recommandation	5587		
Incomplète	0	47	2
Acceptée automatiquement sans action de l'autorité		5567	36
Acceptée		120	3
Premier refus (recours possible)		1	0
Recours soumis		0	0
Second refus (après recours)		0	0
TOTAL (hors admise et abandonnée)	**5738**	**5735**	**41**
TOTAL (dont admise et abandonnée)	**5791**	**6006**	**41**
TOTAL (ensemble des conventions)	**11838**		

Concernant la cohérence des données de ces tableaux, il semble que les chiffres concernant les conventions traitées avec des recommandations soient inférieurs à la réalité du traitement.
Dans la pratique, il est très fréquent que le conseil central H émette des recommandations aux déposants à travers les commentaires sur la plateforme EPS.

Il y a une incohérence entre les chiffres « acceptée automatiquement sans action de l'autorité » et les données du tableau n°1 du rapport.

Exemple pour l'année 2024 :

- Autorisation acceptée automatiquement sans action de l'autorité : 5567
- Nombre total de dépôts traités en autorisation : 167
- Nombre total de dépôt soumis en autorisation : 5759

5. Types d'avantages octroyés en fonction de la typologie prévue par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2020

- ***2023 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	30	0	3	31	2	0	33
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	1	0	7800	7801	0	0	7801
Dons (recherche, formation)	1	0	0	0	0	1	1
Défraiement	12	0	0	9	3	0	12
Frais d'inscription	1129	0	10813	797	11141	4	11942
Frais d'organisation	0	1	7	5	3	0	8
Frais de réunion	1	0	0	1	0	0	1
Frais de transports	9091	0	0	3664	4330	1097	9091
Hospitalité : Collation	14293	3	0	3274	8958	2064	14296
Hospitalité : Hébergement	26311	0	4	8855	4988	12472	26315
Hospitalité : Repas	27238	2	0	6440	11151	9649	27240
Indemnisation	330	0	0	330	0	0	330
Prix de recherche	0	2	0	2	0	0	2
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	4742	2	8	4020	729	3	4752
TOTAL	83179	10	18635	35229	41305	25290	101824

- ***2024 :***

	Total Professionnel	Total Etudiants	Total associations	Total Déclaration	Total Autorisation	Total Autorisation en urgence	TOTAL/typologie avantages
Autre	60	0	6	14	51	1	66
Bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Dons (formation)	0	0	0	0	0	0	0
Dons (recherche, formation)	1	0	0	0	1	0	1
Défraiement	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription	2172	0	3	646	1519	10	2175
Frais d'organisation	0	0	4	1	3	0	4
Frais de réunion	0	0	0	0	0	0	0
Frais de transports	11036	0	0	2957	7996	83	11036
Hospitalité : Collation	14935	0	0	3265	11517	153	14935
Hospitalité : Hébergement	18407	0	0	3715	13625	1067	18407
Hospitalité : Repas	20914	0	0	7094	13695	125	20914
Indemnisation	192	0	0	192	0	0	192
Prix de recherche	3	0	0	2	1	0	3
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération	2739	7	5	2455	294	2	2751
TOTAL	70459	7	18	20341	48702	1441	70484

II – Analyse du dispositif « Encadrement des avantages »

1) Décrire et analyser les insuffisances, les incidents, les obstacles ou difficultés rencontrés dans l'instruction des demandes selon les régimes (déclaration, autorisation, autorisation en urgence) :

Dans le cadre de la déclaration, le conseil central H n'a pas la possibilité d'agir sur l'issue du dossier. Malgré nos commentaires sur la plateforme EPS, nous n'avons pas connaissance de la participation ou non des professionnels à la manifestation.
Aussi, lorsque nous remarquons une irrégularité dans un dossier, nous échangeons avec le déposant à travers la plateforme EPS mais n'avons pas la possibilité d'annuler ou refuser la convention irrégulière.
Les dossiers soumis sous le régime de l'autorisation en urgence doivent être exceptionnels et la preuve du caractère urgent doit être rapportée par le déposant.

2) Décrire et analyser la pertinence des seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L. 1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation :

Il est constaté que les seuils fixés par l'arrêté du 7 août 2020 fixant les montants à partir desquels une convention prévue à l'article L.1453-8 du code de la santé publique et stipulant l'octroi d'avantages est soumise à autorisation sont respectées.
Cependant, selon le lieu et la période de la manifestation, les déposants expliquent qu'il est difficile pour eux de trouver un hébergement dont le montant est conforme à la règlementation en vigueur.
L'absence de seuil pour le régime de l'autorisation permet au conseil central H de bénéficier d'une marge d'appréciation concernant les montants.
L'Ordre a été consulté sur une révisionéventuelle des seuils du régime de la déclaration qui au regard de l'inflation ne semblent plus adaptés. A ce jour, aucun texte en ce sens n'a été publié.

III – Autres éléments d'analyse

Préciser les principaux facteurs expliquant les insuffisances dans le dispositif (difficultés sur certaines notions, erreurs récurrentes dans les dépôts, pièces manquantes etc) :

Il est important de rappeler en préambule que les tableaux extraits d'EPS et joints au présent rapport sont basés sur des données extraites des champs renseignés sur EPS par les entreprises mentionnées au I de l'article L.1453-1 du code de la santé publique.

Or de nombreuses erreurs ont été constatées dans l'utilisation de cet outil depuis sa mise en place : bénéficiaires identifiés dans les mauvaises sections de l'Ordre, confusion entre les régimes d'autorisation et de déclaration, envoi à l'Ordre de dossiers concernant des non pharmaciens…
Ces erreurs ont été régulièrement remontées aux déposants. Une communication générale sur ces difficultés a également été faite par l'Ordre auprès du LEEM.
De nombreux industriels saisissent l'Ordre pour avoir accès à la plateforme EPS alors que nous sommes incompétents sur ce sujet.

Afin de mettre en œuvre un dépôt des dossiers qualitatif et conforme, le conseil central H propose la mise en place d'un outil bloquant au sein d'EPS. Cette fonctionnalité permettrait, au déposant, de ne pouvoir déposer un dossier que si l'ensemble des pièces justificatives nécessaires sont téléchargées.

Actuellement, l'identification des bénéficiaires au sein d'un dossier s'effectue par ordre chronologique « bénéficiaire 1 », « bénéficiaire 2 » etc, ce dispositif n'est pas adapté à une recherche performante et efficace des bénéficiaires.
Nous proposons un mode d'identification des bénéficiaires différent ou bien la mise en place d'un moteur de recherche pour les bénéficiaires au sein du dossier.

De plus, la plateforme EPS ne permet pas d'établir un suivi individualisé des professionnels concernés par les conventions. Il serait utile de mettre en place une évolution qui permettrait un tel suivi.

Enfin, le conseil central H propose la mise en place d'alerte lorsqu'une pièce d'un dossier est modifiée ou ajoutée. Cela permettrait un traitement des dossiers plus efficace et rapide.

ANNEXE 1

2023

2024

2023

Extraction du nombre de conventions par régime et par catégorie de bénéficiaire

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	4	0	9	0	0	5	0	0	1
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	399	0	5	401	0	1	10	0	0
Contrat d'intervenant à une manifestation	480	2	0	93	0	0	5	0	0
Contrat d'évaluation scientifique	11	0	0	6	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	106	0	0	19	0	0	0	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	204	0	0	27	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	0	2	0	0	0	0	1	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	13	0	0	1	0	0	0	0	0
Parrainage	96	0	1	6	0	0	0	0	0
Partenariat	68	0	1	0	0	1	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations	8	0	0	0	0	0	0	0	0
participer à un groupe de réflexion afin de poursuivre et d'actualiser le programme scientifique en y intégrant les données issues du projet EVEREST.	1	0	0	0	0	0	0	0	0
participer à un groupe de réflexion sur le thème : Décision Médicale Partagée entre le 30 octobre 2023 et le 31 décembre 2023 à Lyon	1	0	0	0	0	0	0	0	0
(Prise en charge au congrès	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	56	0	0	0	0	0	0	0	0
01062023-RPWH_AVIGNON	1	0	0	0	0	0	0	0	0
12èmes RDV de la SOFRA Paris	5	0	0	0	0	0	0	0	0
14122023-RPWH_LOURCHES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
15èmes Universités d'Hématologie JANSSEN (UH15)	0	0	0	36	0	0	0	0	0
18èmes Rencontres Convergences Santé Hôpital TROYES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
19102023-RPWH_PARIS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
24EMES JOURNEES NATIONALES D'INFECTIOLOGIE JNI - RPC-2023-0013	0	0	0	1	0	0	0	0	0
30112023-RPWH_MELUN	3	0	0	0	0	0	0	0	0
36e Congrès Annuel de l'Association européenne de Médecine Nucléaire - EANM	0	0	0	0	0	0	1	0	0
5235 - GAFL-GJD - REUNION PHARMACIENS HOSPITALIERS DES HAUTS DE FRANCE	8	0	0	0	0	0	0	0	0
7EME PMVR -PERCUTANEOUS MANAGEMENT OF VALVE REPAIR/REPLACEMENT	1	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide à la formation pour un professionnel de santé	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prestations de services	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Avenant de contrat	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTCPF-2308 - E-Formation ETP session matin G1 - 15/09/2023 au 01/12/2023 PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-11601 - M-V301683FR23 Actualités dans le cancer du sein RH+ - PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-12088 -M-V299314FR23 Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-1357 - M-M220177FR23 Staff Données d'efficacité et tolérance de l'Empagliflozine dans le diabète	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-14412 - M-V304648FR23 - Staff les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-15509 - M-V305301FR23 - Staff Webcast Nouveaux horizons dans le cancer du sein précoce RH+/HER2-	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-1556 - M-V296790FR23 Staff Le diabète : le patient et son injectable	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-16043 - M-V305405FR23 - Staff Webcast Nouveaux horizons dans le cancer du sein précoce RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-18588 - M-V307486FR23 - Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-5182 - M-V298423FR23 - Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-6339- M-V298899FR23 Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-7098 - M-V299198FR23 Le diabète : le patient et son injectable	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-7896 - M-V299532FR23 Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-8436 - M-V299314FR23 Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-11845 - M-V302915FR23 Le diabète : le patient et son injectable- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-16047 - M-V305673FR23 Le diabète : le patient et son injectable- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-16557 - M-V305992FR23 Staff les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly- PHARMACIENS	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-16557 - M-V305992FR23 Staff les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly- PHARMACIENS1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-7321 - M-V299121FR23 Staff actualits dans le cancer du sein RH+- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-7894 - M-V299254FR23 Le cancer du sein RH+ HER2- PHARMACIENS	6	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-9911 - M-V301704FR23 Duplex 2èmes ÉCHANGES LILLY EN ONCOLOGIE GRAND EST- PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-15602-M-V305371FR23-Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONGRES	8	0	0	7	0	0	0	0	0
CONGRES SOFCOT 2023	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CONSULTANT COMITE SCIENTIFIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT D'HOSPITALITE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT D'HOSPITALITE A UNE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT D'HOSPITALITE A UNE REUNION SCIENTIFIQUE	7	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT DE PRISE EN CHARGE CONGRES HOPIPHARM	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT EXPERT Elisabeth L'Héritier BOARD JANV 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT EXPERT FRANCOISE CROZALS RP POUMON FEV 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT EXPERT NICOLAS CORMIER BOARD MARS 2024	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CONTRAT HOQPITALITE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT HOSPITALITE	11	0	0	3	0	0	0	0	0
CONTRAT HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION BOARD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION D'HOSPITALITE	41	0	0	3	0	0	0	0	0
CONVENTION FINANCIERE D'HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION HOSPITALITE	6	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION HOSPITALITE RP	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION TRIPARTITE - BI - CONSULTING	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Congres	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Congrès (Prise en charge au congrès)	22	0	0	1	0	0	0	0	0
Congrès EAHAD 2024	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Congrès HOPIPHARM 2023	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat Expert_Formation Pharmacocinétique_9 mars 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'Hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (A. Raphard)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (A. TEIXEIRA)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (AC. MARION)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (B. FORGET)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (C. BEDOUCHA)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (C. BOISSINOT)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (E. CHAMBREY)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (E. FEUERSTEIN)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (F. REY)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (F. Raymond)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (H. MILVILLE LECIGNE)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (J. Wdowik)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (L. BERTIN)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (M-A. GRATELLE)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (P. SABATA)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (R. DULIN)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (S. BARNETCHE)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (S. Hyvert)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (T. BRIOT)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité lors d'évènement BD	38	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat d'inscription au congrès	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation au congrès via l'hospitalité	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une formation	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une manifestation	43	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat prestation services_Board Pharmaciens	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de collaboration + convention d'hospitalité	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention Hospitalité	15	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (A. CHERPIN)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (B. Merillou)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (C. DEPAQUY)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (C. PLESSIS)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (H. HIDA)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (J-B Desbouges)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (J. BARTHELEMY)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'Hospitalité - Congrès Europharmat (N. MARTIN CHAMAYOU)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	308	0	0	1428	0	0	618	0	0
Convention d'hospitalité	13	0	0	0	0	0	0	0	0

Convention d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité - Les rencontres Provepharm	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité - Les rencontres Provepharm	16	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité Europharmat 2023	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité pour une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité_ RP scientifique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité_repas	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention de Mission de Conseil	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention de participation à une manifestation professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité	17	0	0	166	0	0	0	0	0
Convention hospitalité / SthemO Tours Montauban	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité Hopipharm 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité indirecte	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Convention visant le financement ou la participation au financement d'actions de formation professionnelle ou de développement professionnel continu	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité	47	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour un EPU	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour un STAFF	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités	127	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités pour un EPU	27	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités pour un STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités pour une Masterclass	10	0	0	0	0	0	0	0	0
DEMO hopital Saint Joseph de Marseille : Présentation de la chaine CAL 6000 2 1 1 Mindray	1	0	0	0	0	0	0	0	0
DINER	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Demande de prise en charge Hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande de prise en charge frais hospitalité	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Diner	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Déclaration réunion avec hospitalités	3	0	0	0	0	0	0	0	0
E-029662 participation Standalone National Parcours de soins 2023 - EA	1	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU	9	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU	3	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU	4	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU du 23/03/2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Echappées Parkinsoniennes de Basse Normandie 2023 du 30/11/2023 à ST CONTEST (14)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Edition	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FMC CONGRES ARVO 2023	0	0	0	1	0	0	0	0	0
FORMATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION PROFESSIONNELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION SITE CHATEAUBRIANT	2	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE SUR LA GAMME DE PRODUITS MICROVENTION	8	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION À UTILISATION DE PRODUITS ORTHOFIX	15	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) / GRISINGER et PERRIN Aix-En-Provence	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : CH Mulhouse nov 2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : CH Mulhouse sept 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : CH Neufchâteau novembre 2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : CH Vittel octobre 2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation interne	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation produit	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation pré déclaré	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'inscription à une formation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de participation à une manifestation scientifique et médicale	2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOPITALITE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE	35	0	0	308	0	0	0	0	0
HOSPITALITE COLLATION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UN STAFF	8	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UN STAFF-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION	2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION SCIENTIFIQUE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DEANS LE CADRE D'UNE REUNION SCIENTIFIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE ENCEPHALE 2024	0	0	0	2	0	0	0	0	0
HOSPITALITE ET FRAIS D'INSCRIPTION CONGRES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE LORS D'UNE MANIFESTATION	27	0	0	4	0	0	0	0	0
HOSPITALITE OFFERTE KLORS DE MANIFESTATIONS A CARACTERE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL OU SCIENTIFIQUE	5	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITES	0	0	0	0	0	0	119	0	0
HOSPITALITES DANS LE CADRE D'UN STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Honoraires orateur vidéo Bonnes Pratiques de Pharmacie clinique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hopitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalite	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité	178	0	0	207	0	0	1	0	0
Hospitalité	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité - Réunion Aspects pharmaceutiques des colorants et utilisation en pratique clinique courante	16	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité - staff	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité CTI 360	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité ICML 2023	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité Présentation	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Repas	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité SFH 2023	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité Staff	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité TARFI BEKKOUR // SFH 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Centre de collecte et usine Biotest AG	0	0	0	4	0	0	1	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / BAGEL SANDRINE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / BARBIER GARANCE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / BARTHELEMY JULIEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / BIARD ADRIEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / BRUNET DUMONT LAURE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / CHATILLON FABIENNE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / DELPEUCH AMINA	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / HARDELIN DENIS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / MAAKEL LARBI	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Visite Usine Jonage Baxter / VIRATELLE NELLY	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'un staff (régularisation)	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une RP	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une réunion professionnelle	6	0	0	26	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une réunion scientifique	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre du congrès IMS 2023	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité invité	0	0	0	17	0	0	0	0	0
Hospitalité invité Réunion Professionnelle	0	0	0	6	0	0	0	0	0
Hospitalité invité réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un STAFF migraine	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un Staff	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une RIMH (Staff médical)	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion organisée par Lundbeck	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion professionnelle	3	0	0	58	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion scientifique organisée par Lundbeck	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité octroyée dans le cadre d'une visite de clinique	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte dans le cadre d'un congrès	0	0	0	0	0	0	3	0	0
Hospitalité offerte dans le cadre d'un staff de 30 minutes minimum.	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte dans le cadre d'une réunion organisée par Lundbeck	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'un Congrès	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'un STAFF Migraine	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'un STAFF migraine	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'un STAFF migraine de 30 minutes minimum.	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'une réunion organisée par Lundbeck	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'une réunion scientifique organisée par Lundbeck	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations	121	0	0	5	0	0	0	0	0
Hospitalité pour invité à un staff	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité pour un staff hospitralier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité prise en charge dans le cadre d'un congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité staff	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité à un workshop de Formation à PESSAC	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité à un évènement organisé par VASCUTEK FRANCE/TERUMO AORTIC	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité/ Repas	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité/ Repas-Collation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalités	67	0	0	180	0	0	252	0	0
Hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalités dans le cadre d'une réunion scientifique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hosptitalité	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Hpsoîtalité durant un staff hospitalier	11	0	0	0	0	0	0	0	0
INSCRIPTION DINER SF2H 2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION CONGRES	0	0	0	2	0	0	0	0	0
INVITATION PS CONGRES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Inscription formation	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation avec hospitalité offerte	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Invitation investigateur meeting	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Invitation à discuter de la discuter de la Session Innovation UVDI autour d'un repas	1	0	0	4	0	0	0	0	0
Invitation à un StandAlone	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un Standalone AZ	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un congrès	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un congrès	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un évènement	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à une manifestation	20	0	0	16	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion professionnelle	10	0	0	1	0	0	0	0	0
Invité à une réunion	0	0	0	0	0	0	41	0	0
Invités RP FORMATION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
LVC - Dr Dan KAROUBY	1	0	0	0	0	0	0	0	0
La prise en charge d'une collation lors d'une formation sur le dispositif médical Evolap gamme d'instrumentation mini-invasive	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettre d' invitation à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettre d'invitation à une Réunion professionnelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettre d'invitation à une réunion	2	0	0	0	0	0	0	0	0
MASTERCLASS ICU 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
MCD/V077744/BONNOR	3	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDICAL EDUCATION : DISCOVERY WORKSHOP HUGO	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission de formation	0	0	0	1	0	0	0	0	0
NA	4	0	0	6	0	0	0	0	0
NEUROSIMS (RPC 2022-0097)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
No-Pre-Approval-156713 - RP - Faire évoluer son programme en Education Thérapeutique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTAGE D EXPÉRIENCES ENTRE PHARMACIENS HOSPITALIERS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE PHARMACIENS HOSPITALIERS	43	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE PHARMACIENS HOSPITALIERS FRANC-COMTOIS D'URC	8	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION A UN CONGRES	0	0	0	9	0	0	0	0	0
PARTICIPATION A UNE REUNION PROFESSIONNELLE	0	0	0	1	0	0	0	0	0
PARTICIPATION INCAM 2023	3	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION MANIFESTATION SCIENTIFIQUE INNOVACTION 2023	6	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIEN	9	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIEN REUNION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIEN STAFF BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIENS STAFF BMS	6	0	0	0	0	0	0	0	0
PEC congrès	0	0	0	23	0	0	0	0	0
PEPC EN RÉGION 2023 NOUVELLE-AQUITAINE PAYS BASQUE	9	0	0	0	0	0	0	0	0
PRESENTATION DE LA CHAINE CAL 8000/MC80 à DIJON	6	0	0	0	0	0	0	0	0
PRESENTATION PRODUITS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRESTATION ORATEUR	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRESTATIONS DE SERVICES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE CONGRES GRAND ROUND DIGESTIVE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE DE FRAIS D HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE DUN REPAS A LOCCASION DUNE REUNION SCIENTIFIQUE ACTUALITE SUR LA NF1	0	0	0	13	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE FORMATION NUTRITION EN DIALYSE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE FRAIS D'HOSPITALITE ET INSCRIPTION POUR CONGRES HIGH TECH 23	9	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE HOSPITALITE	1	0	0	1	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE HOSPITALITE	0	0	0	1	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE HOSPITALITE FORMATION HOLMIUM PLATFORM AUX PAYS BAS UTRECHT	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Partage d'expérience entre pharmaciens hospitaliers	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à un STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à une RP	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à une Réunion Professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et infirmière réunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et IDE Staff BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et IDE réunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et Infirmière réunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et Infirmières reunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et infirmier STAFF BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien et infirmière Staff BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien réunion BMS	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien réunion professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens et IDE réunion BMS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens et Infirmières réunion BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens et préparateurs réunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens reunion BMS	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens réunion BMS	63	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation au Groupe de réflexion sur le Board DA1T 2023 (CO-2023-0008)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation au congrès Gerpac	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation symposium	0	0	0	50	0	0	0	0	0
Participation à un Board	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à un Congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à un board	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à un évènement	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une Réunion Professionnelle	100	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une formation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une formation	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une formation interne	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une manifestation	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une manifestation scientifique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une manifestation scientifique organisée par Lundbeck	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion	0	0	0	0	0	0	40	0	0
Participation à une réunion professionelle sur les bêta-bloquants et les soins critiques	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion de Staff	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion professionnelle	15	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en Charge Individuelle de PS au Congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge du pharmacien pour des ateliers	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge Hospitalité	41	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge Hospitalité	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge Hospitalité Pharmaciens	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge au congres	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge au congrès	9	0	0	29	0	0	0	0	0
Prise en charge au congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge au congrès avec hospitalités	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'Hospitalité sur un évènement	42	0	0	84	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'un staff scientifique à l'hôpital	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'une réunion professionnelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'un repas lors d'une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge dans le cadre des 14èmes Journées Nationales Actualités en Oncologie des: frais d'inscription, transport, 3 nuitées et 3 dîners	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Prise en charge de frais de déplacement	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge de l'hospitalité réunion scientifique ABCLUB-VI Advanz Pharma les 23 et 23 novembre 2023	38	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge de la restauration	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des frais de restauration	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités dans le cadre de la Journées d'échanges et d'expériences partagées NA	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités dans le cadre du congrès ISTH 2023	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Prise en charge des participants à un évènement scientifique (table ronde, ateliers de travail)	27	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalier Pharmacien	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité / congrès avec frais d'inscription	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalités pharmaciens	73	1	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge participation évènement scientifique	7	0	0	1	0	0	0	0	0
Prise en charge visite d'un site utilisateur d'un automate d'Immunologie au CHU de Lille	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prises en charge hospitalités	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prises en charge hospitalités - Repas	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prises en charge hospitalités sans frais d'inscription	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme Epicentre robotique CHU Nice 17.05.2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Présentation Produits Infection	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Présentation de la chaine CAL 6000 Mindray	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Présentation orale 6ème Journée romande d'hématologie	0	0	0	1	0	0	0	0	0
REPAS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS RP	3	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS STAFF	3	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION MEDICALE	0	0	0	134	0	0	0	0	0
REUNION MEDICALE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PONCTUELLE	25	0	0	5	0	0	0	0	0
REUNION PROFESIONNELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE	42	0	0	1	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE	0	0	0	1	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE : PRISE EN CHARGE PAUSE ET REPAS	0	0	0	1	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE CLASSIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE RP	4	0	0	0	0	0	0	0	0
RP	15	0	0	0	0	0	0	0	0
RP - PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP Environnement en cardiologie - Pharmacie Diaconat Mulhouse	5	0	0	0	0	0	0	0	0
RP KONNECT	4	0	0	0	0	0	0	0	0

RP PONCTUELLE	4	0	0	7	0	0	0	0	0
RP PRES 2023	0	0	0	262	0	0	5	0	0
RP PRISHME 2024	10	0	0	91	0	0	0	0	0
RP PRISHME 2024	0	0	0	10	0	0	0	0	0
RP PROFIL HER2+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP Perspective HER2+	2	0	0	0	0	0	0	0	0
RP Ponctuelle	30	0	0	2	0	0	0	0	0
RP ROCHE	41	0	0	0	0	0	0	0	0
RP SERVICE	1	0	0	1	0	0	0	0	0
RP Trait d'Union – Réunion régionale interactive et personnalisée autour de cas cliniques sur la prise en charge des carcinomes urothéliaux / CNOP / 25 05 2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RPC - E-022895 - MGB - Non Locaux - 2 CNOP - H - « Standalone en Région Lyon » 24 et 25 mars 2023 au Domaine Saint Joseph à Sainte-Foy-lès-Lyon	2	0	0	0	0	0	0	0	0
RPS	174	0	0	309	0	0	0	0	0
Restauration	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Reunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Rps	45	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion CHIMIO PACA	26	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion CURIUM Amsterdam - Retours d'expériences	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Connaissance de l'Entreprise Pierre Fabre	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion FOPN en marge du congrès de l'ESMO	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Réunion Investigateurs	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelle	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelle Ponctuelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelle Ponctuelle	34	0	0	8	0	0	0	0	0
Réunion Staff	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion d'information AURA PARIS "Cathéters d'Hémodialyse et accès vasculaires"	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion d'investigateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle	49	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle des PDS	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle organisée sur le site de Thuasne	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle ponctuelle / E-002404	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Réunion professionnelles	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion visite d'usine	5	0	0	0	0	0	0	0	0
SOFCOT 2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SOFCOT 2023 - FRAIS DE DEPLACEMENT	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF	17	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF	4	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF "L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC)" / CNOP / 27 03 2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF HOSPITALIER	8	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF HOSPITALIER	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) / 24 01 2023 / CNOP / VD	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) / 24 04 2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) / 31 01 2023 / CNOP / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) / CNOP / 15 06 2023 / VD	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) / CNOP / 26 04 2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF PADCEV / 20 11 2023 / VD	8	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF PIERRE FABRE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF du 16/10/2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF « L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC) » / CNOP / 25 05 2023 / VD	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF « L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC)" - CNOP / 09/05/2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF « L'ANÉMIE ASSOCIÉE À LA MALADIE RÉNALE CHRONIQUE (MRC)" / CNOP / 28 04 2023 / VD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAND ALONE	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Session de Formation - Évaluation des programmes ETP	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Session de Formation - Évaluation des progrès des patients.	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Session de formation initiale - Pratiques d'Éducations Thérapeutiques des patients infectés par le VIH	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Session de formation initiale : Pratique d'Education Thérapeutiques des patients infectés par le VIH	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une Reunion Professionnel	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion professionnel	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien au Congres	0	0	0	6	0	0	0	0	0
Soutien au Congrès	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien au Congrès	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Soutien à la formation	18	0	0	4	0	0	2	0	0
Staff	33	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff Dejeuner	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff Hospitalier	12	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff hospitalier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Standalone	27	0	0	0	0	0	0	0	0
Symposium	0	0	0	16	0	0	0	0	0
Symposium AstraZeneca	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Table Ronde "Exploration Fonctionnelle en Médecine Nucléaire - Bordeaux"	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Table Ronde des Pharmaciens PACA	19	0	0	0	0	0	0	0	0
Thème référencé_Hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE FOUNDATION MEDICINE GmbH, PENTZBERG, ALLEMAGNE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE USINE	8	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE USINE CH DE RIOM - PHARMACIENS - MARS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite centre de réparations	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite de l'usine de production de SACLAY	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite sur site	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite usine	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Visites d'usines	8	0	0	0	0	0	0	0	0
contrats de mission de conseil	2	0	0	0	0	0	0	0	0
convention d'hospitalité	23	0	0	0	0	0	0	0	0
convention d'hospitalité_repas	1	0	0	0	0	0	0	0	0
convention hospitalité	13	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité dans le cadre d'une réunion d'information médicale	4	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité lors d'une RIMH (staff médical)	7	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalités	13	0	0	113	0	0	0	0	0
inscription diner webconférence Antisepsie du 16 novembre 2023	5	0	0	0	0	0	0	0	0
participant à une réunion organisée par le Laboratoire	0	0	0	5	0	0	0	0	0
participation PH - RPC - E-028419 - MGB - Les Nouvelles Réalités dans le Cancer de l Ovaire-Narbonne-130623	5	0	0	0	0	0	0	0	0
participation PH - RPC - E-028419 - MGB - Les Nouvelles Réalités dans le Cancer de l?Ovaire-Narbonne-130623	1	0	0	0	0	0	0	0	0
participation à un sympo laboratoire	1	0	0	0	0	0	0	0	0
prise en charge hospitalité	12	0	0	0	0	0	0	0	0
rps	0	0	0	39	0	0	0	0	0
réunion médicale	2	0	0	0	0	0	0	0	0
staff	23	0	0	0	0	0	0	0	0
visite site de fabrication	1	0	0	0	0	0	0	0	0
visite site pour formation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4870	5	17	4302	0	7	1099	0	1

2024

Extraction du nombre de conventions par régime et par catégorie de bénéficiaire

	Déclaration			Autorisation			Autorisation en urgence		
	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations	Professionnels	Etudiants	Associations
Contrat d'achat ou de location d'espaces dans le cadre d'évènements scientifiques	0	0	7	0	0	8	0	0	1
Contrat d'achat ou de location d'espaces publicitaires	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Contrat d'inscription aux congrès	462	0	0	658	0	1	6	0	0
Contrat d'intervenant à une manifestation	450	6	1	36	0	0	22	0	0
Contrat d'évaluation scientifique	10	0	0	7	0	0	0	0	0
Contrat de conseil ou d'expertise autre que scientifique (enquête, étude, étude de marché)	93	0	0	5	0	0	1	0	0
Contrat de recherche scientifique (expert, consultant)	156	0	0	47	0	0	0	0	0
Contrat de remise d'une bourse de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de remise de prix	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation sur site professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manifestations professionnelles et scientifiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécénat	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Parrainage	67	0	0	152	1	0	0	0	0
Partenariat	73	0	1	4	0	0	0	0	0
Réunions professionnelles répétitives en journée ou en soirée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staffs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres									
Holters implantables-	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion profesionnelle multidisciplinaire	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle multidisciplinaire	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion professionnel	12	0	0	0	0	0	0	0	0
visite usine Baxter Jonage	7	0	0	0	0	0	0	0	0
.	57	0	0	0	0	0	0	0	0
01022024-RPWH_AULNAY SOUS BOIS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
02042024-RPWH_CHASSE-SUR-RHONE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
09042024-RPWH_VESOUL 1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
10èmes Journées Francophones de Médecine Nucléaire (JFMN)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
11042024-RPWH_EPINAL 1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
11042024-RPWH_FOURMIES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
11042024-RPWH_JUNGHOLTZ-THIRENBACH	1	0	0	0	0	0	0	0	0
11062024-RPWH_SAINT AUNES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
13èmes RDV de la SOFRA - ST MALO	6	0	0	0	0	0	0	0	0
16052024-RPWH_BONNE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
18042024-RPWH_BEAUVAIS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
19032024-RPWH_TOULOUSE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
19èmes Rencontres Convergences Santé Hôpital MONTPELLIER	2	0	0	0	0	0	0	0	0
1er séminaire uro-oncologique Clinique Tivoli-Ducos	3	0	0	0	0	0	0	0	0
21032024-RPWH_MANOSQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
21032024-RPWH_VENDIN LES BETHUNE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
22022024-RPWH_LORIENT	2	0	0	0	0	0	0	0	0
23042024-RPWH_VILLEPINTE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
23052024-RPWH_ENNERY	2	0	0	0	0	0	0	0	0
27062024-RPWH_PEYRE EN AUBRAC	1	0	0	0	0	0	0	0	0
30012024-RPWH_BOE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
37ème Congrès Annuel de l'Association européenne de Médecine Nucléaire - l'EANM	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ABT Clinique Belledonne Saint Martin d'Hères	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ACH Novembre 2024	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide à la formation pour un professionnel de santé	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Assiste à une réunion de pré mise en place essai clinique Etudes 1504-0001 et 1504-0003	0	0	0	0	0	0	1	0	0
BOARD ENVIRONNEMENT DOULEUR	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - CTRLLY-5245 FR 2024_Table ronde IPA - M-M248958FR24	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-17734 - M-V306834FR23 - Staff Atelier de discussion autour de cas pratiques	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-19972 - M-V310244FR23- Staff les iSGLT2 du Diabète de type 2 à l?insuffisance cardiaque par BI et Lill	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-22278 - M-V311090FR23 - Staff l'insuline prandiale évaluation de l'équilibre glycémique	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-23039 - M-V311433FR23 - Staff Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-25992 Staff actualités dans le cancer du sein RH+ - M-V312679FR24	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-26719 Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2- - M-V313122FR24	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-27480 Staff actualités dans le cancer du sein RH+ - M-V313058FR24	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-28558 - M-V313763FR24 - Staff Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-30997 - M-V314621FR24 - Staff Webcast Lilly/myDiabby	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-35230 - M-V315693FR24 - Staff Echange sur le Cancer du sein en adjuvant	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-36777 - M-V316143FR24 - Staff Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-42337 - M-V319224FR24 - Staff Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-42948 - M-V319372FR24 - Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-45044 - M-V320083FR24 - Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-47335 - M-V313213FR24 - Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-67641 - M-V330668FR24-Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-67641- M-V330668FR24- Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-69159 - M-V332396FR24 - Staff Webcast Cancer du sein RH+/HER2- quelles questions se poser en pratique ?	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM - EVTLLY-71296 - M-V333407FR24 - Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-19969 - M-V307859FR23 -Staff actualités dans le cancer du sein RH+	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-27484 - M-V313191FR24 Staff actualités dans le cancer du sein RH+- PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-31721 - M-V315131FR24 Staff Partage d'expériences dans le cancer du sein RH+/HER2- - PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-32676 - M-V315363FR24 Webconférence Diabéto Challenge 2024- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-39376 -M-V318137FR24 Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-42716 - M-V319309FR24 Staff Partage d'expériences dans le cancer du sein RH+/HER2-- pharmaciens	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-45026 - M-V319374FR24 Staff Présentations interactives de 2 cas clinique chez une patiente RH+HER2- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-46066 - M-V320392FR24 Staff ISGLT2 protection cardio,rénale,métabolique : où en sommes-nous ?Lilly/BI- PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM -EVTLLY-57989- M-V325727FR24- Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-20601-M-V310412FR23-Staff Parcours de soins - cancer du sein précoce ou métastatique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-23838-M-V311902FR24-Staff les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-27493-M-V313276FR24-Staff les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly	1	0	0	0	0	0	0	0	0

CGDM-EVTLLY-36719-M-M241155FR24-Staff Données cardiovasculaires et rénales des iSGLT2-PHARMACIENS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-42338-M-V318590FR24-Staff Webcast Rétrospectives SEIN-thétiques RH+/HER2-PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-42957-M-V319371FR24 -Staff Webcast Rétrospectives SEIN-thétiques RH+/HER2-PHARMACIENS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-44123-M-V319754FR24-Les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-48742-M-V319411FR24-Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-59355-M-V326211FR24-WebConf Insuline ultra rapide et télésurveillance	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-62640-M-V327318FR24-Staff partage d'expériences dans le cancer du sein	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-65640-M-V330742FR24-Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-66340-M-V330999FR24-Partage d'expérience dans le cancer du sein RH+/HER2-	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CGDM-EVTLLY-73145-M-V335015FR24-Staff Nouveauté Lilly - Découvrez l'agoniste GIP-GLP-1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONGRES	1	0	0	22	0	0	0	0	0
CONGRES HOPIPHARM 2024	0	0	0	5	0	0	0	0	0
CONGRES SFD 2024	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CONGRES SFH 2024	0	0	0	2	0	0	0	0	0
CONTRAT CONSULTING BENEFICE INDIRECT	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT D'HOSPITALITE A UNE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE	58	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT DE PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT DE PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION	0	0	0	1	0	0	0	0	0
CONV-24-45 / 47 / 56 / VISITE USINE SACLAY 26.11.24	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION D'HOSPITALITE	43	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION HOPSI	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION HOSPITALITE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION RP les dialogues ICO : Réunion multidisciplinaire en oncologie génito-urinaire	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION STAFF PADCEV 17/12/2024//JB	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTION STAFF XTANDI ROUEN LE 04 07 2024//JB	1	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTIONS D'HOSPITALITE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CONVENTIONS HOSPITALITE STAND ALONE 22 MAI 2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Chez l'Adulte dans le carcinome urothélial localement avancé ou métastatique PADCEV un conjugué anticorps-médicament (ADC) ciblant la nectine-4	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Congres	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Congrès	0	0	0	16	0	0	0	0	0
Congrès	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Congrès (Prise en charge au congrès)	22	0	0	3	0	0	0	0	0
Congrès ESMO 2024	0	0	0	10	0	0	0	0	0
Contrat d'expert scientifique	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité (LECHNER)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité - visite de site de production DIJ	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité lors d'un évènement BD	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité lors d'évènement BD	22	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation au congrès via l'hospitalité	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à un évènement scientifique (RP)	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une formation	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une manifestation	36	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une manifestation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une manifestation scientifique (staff au sein d'un service hospitalier)	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de participation à une réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de prestation de Stage ACH 30 mai 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de prestations de services N° 24091302	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat hospitalité (sponsoring complet)	15	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention Hospitalité	3	0	0	2	0	0	0	0	0
Convention d' hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	609	0	0	1629	0	0	3	0	0
Convention d'hospitalité	6	0	0	23	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité	0	0	0	80	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité - Dossier E-050872	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité E-051690 - CL	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité E-058978 - CL	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité dans le cadre d'une réunion d'information médicale	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité et contrat orateur	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité lors d'une manifestation professionnelle	134	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité pour une Masterclasse régionale	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalités	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention de participation à une manifestation professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention d'hospitalité pour la participation à une manifestation Promotionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité indirecte	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité participation STAFF Antipsychotique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention hospitalité pour stage ACH 2024	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'Hospitalité	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité	34	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour un EPU	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour un STAFF	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalité pour une Masterclass	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités	173	0	0	12	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités - Dossier E-059060 - CW	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions d'hospitalités pour une Masterclass régionale	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions hospitalité	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions hospitalités / Journée plaquettes / 28 mai 2024	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Course du Cœur 2023 - Paris / Bourg Saint Maurice » Prologue Association Trans-Forme	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Démonstration	1	0	0	0	0	0	0	0	0
EAS MARSEILLE 2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU	4	0	0	1	0	0	0	0	0
EPU	9	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU - Supera, stent mimétique périphérique : aspects techniques et cliniques	2	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU MEDACTA - Mardi 14 Mai 2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0
EPU du 18/07/2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0
EVENEMENT : pris en charge orateur	1	0	0	0	0	0	0	0	0
EVTMSD-65976 Declaration Pharmaciens - Staff VIH 27/05/2024 - CH Grasse - RP S	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION - Rôle du pharmacien dans le parcours patient et prise en charge des patients O2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION PROFESSIONNELLE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
FORMATION À UTILISATION DE PRODUITS ORTHOFIX	6	0	0	0	0	0	0	0	0
FORUM SANOFI "Le système de santé à l'heure de la transition écologique, Défi & Enjeu"	21	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : CH Vire septembre 2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0

Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : EHPAD Emile Gérard à Livry Gargan septembre 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Automate de Dispensation de Médicaments (FDS) : EHPAD Terre Nègre Bordeaux septembre 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation Médecine Nucléaire	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation pour les radiopharmaciens	0	0	0	5	0	0	0	0	0
Formation produit	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation produits	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation pré déclaré	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Forum des Décideurs - Pharmacien	1	0	0	0	0	0	0	0	0
GAMME PANTHEON - GENUS CCK	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOPSITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE	90	0	0	202	0	0	1	0	0
HOSPITALITE	2	0	0	1	0	0	0	0	0
HOSPITALITE (restauration, hébergement, collation)	0	0	0	2	0	0	0	0	0
HOSPITALITE A WORKSHOP SUR EMBOLISATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE CONGRES HIGH TECH 24	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UN ATELIER PROTORING	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UN STAFF	6	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION	2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE DANS LE CADRE D'UNE REUNION PROFESSIONNELLE	6	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE ENCEPHALE 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE EPU	4	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE LORS D UN STAND ALONE	0	0	0	28	0	0	0	0	0
HOSPITALITE LORS D'UNE MANIFESTATION	5	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE PARTICIPATION SYMPOSIUM	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE PHARMACIENS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITE STAFF	7	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITES	96	0	0	359	0	0	0	0	0
HOSPITALITES DANS LE CADRE D'UN CONGRES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITES DANS LE CADRE D'UNE REUNION PROFESSIONNELLE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSPITALITES DANS LE CADRE D'UNE REUNION SCIENTIFIQUE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
HOSTIPATILE RP PONCTUELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité	139	0	0	22	0	0	0	0	0
Hospitalité	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité (repas, collation, hébergement)	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Hospitalité (repas, hébergement, collation)	0	0	0	8	0	0	0	0	0
Hospitalité - déjeuner	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité : Hébergement, repas, transport et inscription	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité : Repas	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité ASH 2024	0	0	0	9	0	0	0	0	0
Hospitalité RP Bases de la Cardiologie interventionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité Réunion des ambassadeurs Psycampus	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Hospitalité UH16	0	0	0	10	0	0	0	0	0
Hospitalité congrès IMS 2024	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'un staff	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'un staff (régularisation)	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une RP	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une participation au congrès SFPC	0	0	0	7	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une participation au congrès SFPC	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une participation au congrès SFPC Anne Guillermin Payard	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une participation au congrès SFPC Brigitte SALLERIN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une participation au congrès SFPC Khevin Itoua Gassaye	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité dans le cadre d'une réunion scientifique	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité en marge d'une réunion professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un staff	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un staff organisé par le laboratoire Lundbeck	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un évènement	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'un évènement scientifique	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion d'information Médicale	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion d'information Médicale (RIM)	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion d'information Médicale à l'hôpital (RIMH)	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité lors d'une réunion d'information médicale	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité octroyée dans le cadre de la visite du HIA BEGIN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte dans le cadre d'une réunion organisée par Lundbeck	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte dans le cadre d'une réunion scientifique organisée par Lundbeck	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors d'une réunion scientifique organisée par Lundbeck	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations	47	0	0	66	0	0	0	0	0
Hospitalité offerte lors de manifestations à caractère exclusivement professionnel ou scientifique, ou lors de manifestations de promotion des produits ou prestations / 11543	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité staff	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité staff restauration	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalité/ Repas	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalités	160	0	0	296	0	0	0	0	0
Hospitalités	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Hospitalié	1	0	0	0	0	0	0	0	0
ICAN NEONATOLOGIE 2024	3	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION A LA RP ARCHIPELS NORD EST DES 19 ET 20 JANVIER 2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION A LA RP Les iSGLT-2 et le Diabète de type 2 par BI et Lilly DU 28/11/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION A LA RP Webcast cancer du sein RH+ HER2- DU 28/11/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION A UNE REUNION	5	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION AU POST ACR DE VALENCE LE 30/01/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION AU STAFF Actualités Lilly en Onco Hematologie DU 27/11/2024	3	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION AU Staff Données efficacités et tolérance de pirtobrutinib dans la leucémie lymphoï DU 04/12/2024	3	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION AU Staff Webcast Cancer du sein RH+/HER2- quelles questions se poser en pratique ? DU 28/11/2024	4	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION CONGRES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
INVITATION ES REGARDS CROISES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Insulinothérapie & Suivi CGM pour le Diabète Type 2 en 2024 (2)_Déclaration convention hospitalité Mme Anne-Marie CLAVERIE - Pharmacienne - IPalle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Interaction Meeting	0	0	0	7	0	0	0	0	0
Intervention auprès des équipes Roche	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation a un Staff	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation enseignement post universitaire	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un congrès	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un staff	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un évènement professionnel	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un évènement scientifique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un événement professionnel "PEPC en région NOUVELLE-AQUITAINE"	8	0	0	0	0	0	0	0	0

Invitation à un événement professionnel : 6èmes Journées d'Immuno-Oncologie du Nord-Ouest	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à un événement professionnel : RP PRISHME ILE DE FRANCE 2024	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à une Réunion professionnelle	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion professionnelle	50	0	0	0	0	0	0	0	0
Invitation à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
JOURNEE PLAQUETTES 28mai2024 : orateur	4	0	0	0	0	0	0	0	0
JOURNEE REGIONALE INTERPRISONS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Journée d'information GCS Bretagne	12	0	0	0	0	0	0	0	0
LA FONDERIE POUR LE COMPTE DE GRUNENTHAL	1	0	0	0	0	0	0	0	0
LE MITRACLIP DANS L'INSUFFISANCE MITRALE	2	0	0	2	0	0	0	0	0
LETTRE VALANT CONVENTION	3	0	0	0	0	0	0	0	0
LVC 7eme journée Lyonnaise Lupus - EDL	1	0	0	0	0	0	0	0	0
LVC_Lacroix_Suybeng_Cotteret	1	0	0	0	0	0	0	0	0
La prise en charge du cancer de la prostate avancé n'attend pas	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettre d'invitation valant convention Staff	5	0	0	0	0	0	0	0	0
NA	16	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE PHARMACIENS HOSPITALIERS	27	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS ET INFIRMIERS REUNION BMS	4	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS ET INFIRMEIRS REUNION BMS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS ET INFIRMIERS REUNION BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS ET INFIRMIERS STAFF	4	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS ET INFIRMIERS STAFF BMS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS REUNION BMS	15	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS STAFF	4	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS STAFF BMS	5	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPANTS PHARMACIENS, PREPARATEURS ET INFIRMIERS STAFF BMS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIEN ET INFIRMIERES STAFF	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION ES CLINIQUES EN HEMATOLOGIE	0	0	0	25	0	0	0	0	0
PARTICIPATION EVENEMENT SCIENTIFIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION INFIRMERS REUNION BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION INFIRMERS STAFF BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION PHARMACIENS REUNION BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
PEC Atelier RSE	0	0	0	35	0	0	0	0	0
PEC Congrès	0	0	0	35	0	0	0	0	0
PEC PRES 2025	0	0	0	85	0	0	0	0	0
PRESENTATION GENOU / PERSONA	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE CONGRES	0	0	0	1	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE D'HOSPITALITE	12	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE DE FRAIS D HOSPITALITE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE HOSPITALITE	57	0	0	0	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE REUNION	0	0	0	99	0	0	0	0	0
PRISE EN CHARGE SFNDT	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Participant Board BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à une Réunion Professionnelle	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Participant à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participants pharmaciens réunion BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participants à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation 25ème JNI - RPC-2024-0019	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Participation Pharmacien reunion BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens STAFF BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens Staff BIZET - O. DARRIGADE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens reunion BMS	15	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Pharmaciens reunion BMS - L. BOURAINE - 19.09.2024	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation pharmacie BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation pharmaciens reunion BMS	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Participation pharmaciens reunion BMS 18.09.2024 - V087431	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation pharmaciens reunion C. DEBON	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation pharmaciens réunion BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation pharmaciens staff BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation reunion BMS du 03.10.2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation reunion pharmaciens BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation réunion ponctuelle - LVC	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation staff PHARMACIENS BMS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation staff pharmaciens BMS	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à 2 jours de formation	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une RP via Congrès Autorisation	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Participation à une Réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une formation	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une formation - Prise en charge du repas	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une manifestation	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion de Staff	39	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à une réunion professionnelle	158	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations pharmaciens	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations pharmaciens réunion BMS	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prescription des Vaccins	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Pris en charge hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge évènement Terumo	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge Hospitalité	52	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge au congrès	1	0	0	67	0	0	5	0	0
Prise en charge au congrès	0	0	0	23	0	0	0	0	0
Prise en charge au congrès.	2	0	0	52	0	0	0	0	0
Prise en charge d'Hospitalité sur un évènement	5	0	0	103	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'un staff	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'une réunion	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'une réunion scientifique	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité lors d'une réunion scientifique	49	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'un déjeuner lors d'un staff	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'un repas dans le cadre d'une manifestation	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'un repas lors d'une réunion professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'une hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge de l'hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge de l'hospitalité dans le cadre d'un congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge de l'hospitalité lors d'un événement organisé par le laboratoire	0	0	0	14	0	0	0	0	0
Prise en charge de la restauration	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des frais de restauration et d'inscription à la formation	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités	64	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge des hospitalités (Dîner)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'une réunion scientifique	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge d'hospitalité dans le cadre d'une réunion scientifique	3	0	0	0	0	0	0	0	0

Prise en charge frais hôtellerie	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalier Pharmacien Hospitalier Dr BERTUCAT-REMITTI	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité	46	0	0	3	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité - Pharmaciens	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité - Pharmaciens Docteurs Bauler & Gardon	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité - Pharmaciens Hospitaliers	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalité Docteurs CUNG HONG et BOUTOUIL	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalités	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalités - Infirmières & Pharmaciens Hospitaliers	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge hospitalités - Pharmaciens Hospitaliers	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge indirecte de professionnels de santé lors d'un congrès	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge restauration	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge à une Réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge à un Soutien à la formation	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge à un congrés	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Prise en charge à une Réunion professionnelle	24	0	0	3	0	0	0	0	0
Prise en charge à une réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge à une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge à une réunion professionnelle.	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Présentation produits	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Présentation technique des instruments	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Quiz sur la prise en charge du risque thrombo-embolique_Convention hospitalité Mme Plaza Morlet et Mme Rebecca_Ipalle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS RP	13	0	0	0	0	0	0	0	0
REPAS STAFF	4	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONELLE PONCTUELLE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE	98	0	0	82	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE CLAIRVAL	3	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE NON REPETITIVE	3	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE PONCTUELLE	43	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNION PROFESSIONNELLE REPETITIVE	7	0	0	0	0	0	0	0	0
REUNIONS REPETITIVES PROFESSIONNELLES	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP	0	0	0	35	0	0	0	0	0
RP	14	0	0	0	0	0	0	0	0
RP 17 Octobre	2	0	0	0	0	0	0	0	0
RP MONTELIMAR	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP PACA PRISHME 2024_PHARMACIEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP PEPC 2024	0	0	0	84	0	0	0	0	0
RP PEPC CHAMPAGNE 2024	7	0	0	0	0	0	0	0	0
RP PONCTUELLE	17	0	0	30	0	0	0	0	0
RP PRES 2024	0	0	0	301	0	0	0	0	0
RP PRES 2025	0	0	0	403	0	0	0	0	0
RP PRISHME GRAND-OUEST	2	0	0	0	0	0	0	0	0
RP Ponctuelle	13	0	0	146	0	0	0	0	0
RP Pré-déclarée	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP ROCHE	99	0	0	0	0	0	0	0	0
RP S	8	0	0	0	0	0	0	0	0
RP SPECIFIQUE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RP Trait d'Union – Réunion régionale interactive et personnalisée autour de cas cliniques sur la prise en charge des carcinomes urothéliaux	5	0	0	0	0	0	0	0	0
RP ponctuelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
RP pré-déclarée	5	0	0	0	0	0	0	0	0
RPS	163	0	0	77	0	0	0	0	0
RPS	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Reunion Rencontres Proche	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelle	16	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelle Ponctuelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Professionnelles	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion Scientifique : 3èmes Rencontres Franciliennes dédiées aux Myélomes_ Pharmaciens_ C. PROST_Slavica - Déclaration additionnelle à la déclaration EPS-7533104521080629-JSX	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion formation	22	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion investigateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion profesionnelle	9	0	0	27	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle	171	0	0	23	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle La Timone Marseille	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion professionnelle TRANS-MiSSiON dédiée à la transplantation rénale	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion scientifique sur le thème les deficits immunitaires primitifs d'intérêt	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SESSION DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE	5	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUTIEN A UNE REUNION PROFESSIONNEL	0	0	0	71	0	0	0	0	0
SOUTIEN A UNE REUNION PROFESSIONNELLE	0	0	0	55	0	0	0	0	0
STAFF	32	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF	6	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF AVEC COLLATION	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF - CHR Metz Thionville - 30 Mai	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF 21/05-Micro nutrition-Nice	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF CH Denain - 18 Octobre	3	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF CH JONZAC - 19 Décembre	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF DU 22/11/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF HOSPITALITE	8	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF ONE SHOT / RÉUNION PROESSIONNELLE	7	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF PADCEV : Chez l'Adulte dans le carcinome urothélial localement avancé ou métastatique PADCEV un conjugué anticorps-médicament (ADC) ciblant la nectine-4	4	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF PHARMACIE INVALIDES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
STAFF one Shot	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien : Réunion professionnelle	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a réunion professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion profesionnelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion professionnel	22	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien a une réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien d'une réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien pour une réunion	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien réunion professionnelle	3	0	0	0	0	0	1	0	0
Soutien à la formation	75	0	0	3	0	0	0	0	0
Soutien à la réunion professionnelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien à une Réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien à une réunion professionnel	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien à une réunion professionnelle	34	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff	19	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff Hôpital de Mont-Saint-Martin - 9 Octobre	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Staff One Shot	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff One Shot // Réunion professionnelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff du 04/04/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff du 03/04/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff du 09/01/2025	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff hospitalier	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff one shot / Réunion professionnelle	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Staff pré-déclarée	12	0	0	0	0	0	0	0	0
StaffOneShot/ Réunion professionnelle	3	0	0	0	0	0	0	0	0
StaffOneShot/Réunionprofessionnelle	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Standalone 6ème PARP INNOVATIONS	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Standalone Amiens 9/10/2024	1	0	0	0	0	0	0	0	0
TABLE RONDE PRODUITS OUTILS SERVICES	2	0	0	0	0	0	0	0	0
THEA CHIRURGIE TOUR 2024	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Table Ronde "Groupe Médecine NUC-LR" à Lattes (34)	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Table Ronde "PROVENCE SCINTILLANTE"	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Table Ronde dédiée à l'anémie associée à la Maladie Rénale Chronique (MRC)	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE DE L'USINE BAXTER FACONNAGE LILLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE DE L'USINE BAXTER FACONNAGE MONTPELLIER	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE DE L'USINE BAXTER FACONNAGE STRASBOURG	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE FOUNDATION MEDICINE GmbH, PENTZBERG, ALLEMAGNE	2	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE USINE	4	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE USINE CH DE MONTBRISON	1	0	0	0	0	0	0	0	0
VISITE USINE PETTEN Pays-Bas	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite d'usine	0	0	0	13	0	0	0	0	0
Visite du BC 780 AU LABORATOIRE RIPOLL par UNIBIO	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite usine SACLAY	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Visite usine SACLAY	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Visites d'usines	26	0	0	0	0	0	0	0	0
conv. FRENCH DVST H.Carpentier - TRE-315485	1	0	0	0	0	0	0	0	0
convention d'hospitalité	4	0	0	1	0	0	0	0	0
convention d'hospitalité Mme FRESSELINAT _Pharmacienne	0	0	0	1	0	0	0	0	0
convention hospitalité	0	0	0	8	0	0	0	0	0
convention hospitalité	0	0	0	1	0	0	0	0	0
conventions d'hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
epu	4	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalite	5	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité	4	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité : restauration	1	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité : transport	1	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité dans le cadre d'une réunion d'information médicale	4	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité lors d'un STAND ALONE	4	0	0	77	0	0	0	0	0
hospitalité lors d'un staff	8	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalité lors d'une RIMH (staff médical)	11	0	0	1	0	0	0	0	0
hospitalité visite usine	4	0	0	0	0	0	0	0	0
hospitalités dans le cadre d'un contrat d'expertise signé avec l'association ONCO PK	1	0	0	0	0	0	0	0	0
invitation à une réunion avec hospitalité	2	0	0	0	0	0	0	0	0
participation pharmaciens reunion BMS	4	0	0	0	0	0	0	0	0
prise en charge hospitalité	6	0	0	0	0	0	0	0	0
reunion professionelle	2	0	0	0	0	0	0	0	0
rps	28	0	0	0	0	0	0	0	0
réunion professionnelle	4	0	0	0	0	0	0	0	0
réunion à caractère exclusivement professionnel et scientifique pour un professionnel de santé	1	0	0	0	0	0	0	0	0
staff	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5775	6	10	5748	1	10	40	0	1